



Publié le : 08/07/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIER, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-AURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux** : M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilalli SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARQC à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Veslmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00194

Rapport n°49 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2025

*Délibération du Conseil de Communauté du 25 juin 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2025

Rapporteur : Mme Nathalie BOUVET, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°6	09/06/2026	Favorable
Bureau	11/06/2026	Favorable

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole.

Ce document répond aux exigences de la réglementation, puisqu'il s'impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, mais témoigne également des actions concrètes engagées par la collectivité en matière de transition écologique, en lien avec les volets « Transitions » et « Cohésion » de son projet de territoire.

Réglementation

L'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, au regard des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations unies.

Ce rapport porte sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

En lien avec la loi dite « Climat et résilience », le rapport doit préciser, depuis le 01/01/2024, le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Structure du rapport

Le rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole est structuré autour de trente-sept objectifs locaux de développement durable, regroupés en cinq grandes thématiques :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Les éléments concernant les économies d'énergie des bâtiments, présentés au point 1.5 « Améliorer les performances énergétiques de Grand Besançon Métropole », dans la continuité des rapports précédents, permettent de répondre à l'obligation en vigueur depuis le 01/01/2024.

Les trente-sept Objectifs Locaux de Développement Durable s'inscrivent en lien avec l'ensemble des dix-sept Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'exception de l'objectif relatif aux mers et océans.

Actions marquantes en 2025

Parmi les actions présentées dans le rapport de développement durable 2025, quelques actions marquantes peuvent être retenues.

1.1 Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique – Page 8

En 2025, la collectivité a engagé la phase opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024-2029 et renforcé son pilotage stratégique. Déjà détenteur de 3 étoiles, GBM a obtenu une 4ème étoile dans le cadre du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » après un audit par un jury indépendant en mai 2025.

1.7 Développer les énergies renouvelables – Page 21

En 2025, des travaux de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques ont démarré sur deux sites : des ombrières sur le parking de co-voiturage de Miserey avec 1000 m² de panneaux, produisant 237 MWh/an soit la consommation de 120 habitants, et une centrale au sol sur l'ancien centre d'enfouissement de déchets sur la commune de Chalezeule. Les 15 000 m² de panneaux devraient produire chaque année 3350 MWh, soit l'électricité consommée par 1700 habitants. Ce projet d'un montant d'investissement de 2.1 M€ a bénéficié d'un financement citoyen de la part d'une trentaine d'habitants de GBM.

2.5 Aménager le territoire en intégrant le développement durable – Page 44

Après six ans de travaux collaboratifs avec les 67 communes de Grand Besançon, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté par le Conseil communautaire le 11 décembre 2025. Le projet de PLUi fonde et construit ainsi un projet urbain équilibré tenant compte des dimensions écologique, environnementale, patrimoniale et paysagère propres au territoire de GBM. Il intègre les politiques publiques sectorielles nécessaires au projet de territoire : l'habitat, le développement économique, la qualité de vie (la gestion des déchets, les transports, la préservation des paysages...), la gestion des risques, pour former un vecteur de transition.

3.4 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville – Page 52

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise s'est poursuivi en 2025 par l'aménagement d'espaces publics et la réalisation d'équipements de proximité. Parmi les réalisations 2025, on peut citer la piétonisation du secteur Bourgogne, auparavant traversé par des voies fortement circulées, et constamment encombrées par du stationnement sauvage. A l'issue des travaux, le site est totalement transformé, revégétalisé, utilisé par les seuls piétons ou circulé en mode doux. Des bornes d'accès et de sortie permettent l'accès à une liste réduite de véhicules autorisés. Ce secteur est passé en 1 an d'espace urbain avec nuisances à extension du parc Novarina situé juste à côté.

4.5 Favoriser la bonne santé et le bien-être – Page 64

A travers le Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029, Grand Besançon Métropole s'engage sur cette thématique de par ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de politique de la ville, de mobilité, d'environnement ou encore d'habitat. L'année 2025 a été marquée par le lancement opérationnel du Contrat Local de Santé, avec l'organisation d'un Forum Santé réunissant partenaires, professionnels et habitants autour des premières actions déployées sur le territoire.

5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets – Page 74

Parmi les erreurs de tri traitées au centre de tri en 2025, certaines posent de réels problèmes pour la sécurité des agents et pour l'intégrité des matériels de collecte et des installations industrielles de traitement des déchets. Au-delà des risques encourus par tous, les erreurs de tri coûtent à l'ensemble des grand bisontins 1,15 millions d'euros par an, soit près de 6 € par an et par habitant. Pour limiter ces pollutions coûteuses et dangereuses, un système de détection des erreurs de tri augmenté par de

l'intelligence artificielle est expérimenté, afin de repérer les pollutions de bacs de tri massives et récurrentes, puis personnaliser la sensibilisation auprès des usagers.

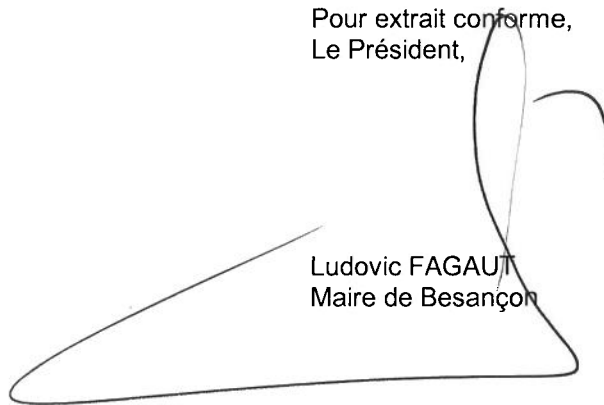
Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

RAPPORT ANNUEL
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
2025



LES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉFINIES PAR LA FRANCE

Changement climatique

Biodiversité et ressources naturelles

Cohésion sociale et solidarité

Épanouissement des êtres humains

Consommation et production responsable / économie circulaire

SOMMAIRE

Édito.....	p. 3
Comment aborder le rapport développement durable	p. 4
Les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles de l'Organisation des Nations Unies mobilisés par Grand Besançon Métropole.....	p. 6

CHANGEMENT CLIMATIQUE..... p. 8 à 35

- 1.1 Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique
- 1.2 Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique
- 1.3 Agir ensemble pour le climat
- 1.4 Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique
- 1.5 Améliorer les performances énergétiques de GBM
- 1.6 Accompagner les communes dans la réduction de leur consommations énergétiques
- 1.7 Développer les énergies renouvelables
- 1.8 Promouvoir un habitat énergétiquement performant
- 1.9 Mobiliser les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique
- 1.10 Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment
- 1.11 Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux
- 1.12 Engager GBM à être exemplaire dans les déplacements
- 1.13 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public
- 1.14 Surveiller la qualité de l'air extérieur

BIODIVERSITÉ, MILIEUX NATURELS ET RESSOURCES p. 36 à 45

- 2.1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- 2.2 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables
- 2.3 Protéger la ressource en eau
- 2.4 Sensibiliser le public à la protection de l'environnement
- 2.5 Aménager le territoire en intégrant le développement durable

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ p. 46 à 55

- 3.1 Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi
- 3.2 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- 3.3 Engager le Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité
- 3.4 Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville
- 3.5 Favoriser la solidarité territoriale

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS p. 56 à 65

- 4.1 Un enseignement artistique pour tous
- 4.2 Rendre la culture accessible aux publics éloignés
- 4.3 Développer la pratique sportive
- 4.4 Favoriser le développement d'un tourisme durable
- 4.5 Favoriser la bonne santé et le bien-être

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE p. 66 à 83

- 5.1 Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux
- 5.2 Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre
- 5.3 Inciter à la réduction des déchets
- 5.4 Valoriser la matière organique issue des déchets
- 5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets
- 5.6 Promouvoir le réemploi
- 5.7 Pour une consommation numérique responsable
- 5.8 Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Coordination et rédaction :

Grand Besançon Métropole

Mise en page : JPM Partner

Photographies : Alexandra GUYON,

Eric CHATELAIN, Willy GUILLET,

Jean-Charles SEXE, Services et

directions de Grand Besançon

Métropole, Direction de la

Communication

Avril 2026



INTRODUCTION

Le rapport de développement durable est un document que la loi impose aux intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

Présenté chaque année avant le débat budgétaire, il rend compte des actions engagées par la collectivité en matière de développement durable, au regard des dix-sept Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

Le rapport de développement durable 2025 de Grand Besançon Métropole est structuré autour de trente-sept objectifs locaux de développement durable, regroupés en cinq grandes thématiques :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Parmi les actions présentées dans le rapport de développement durable 2025, quelques réalisations marquantes peuvent être retenues : l'obtention d'une 4^e étoile dans le cadre du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique », le démarrage des travaux pour deux projets photovoltaïques, l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal, la poursuite du développement des quartiers politiques de la ville, ou encore le lancement opérationnel du Contrat Local de Santé 2025-2029.

Ce rapport répond ainsi aux exigences réglementaires tout en témoignant des actions concrètes conduites par Grand Besançon Métropole dans le cadre des volets « Transitions » et « Cohésion » de son projet de territoire adopté en 2022.

Cette édition est également la dernière sous ce format. À partir de 2026, le rapport évoluera pour gagner en lisibilité et s'adresser plus directement aux Grands Bisontins. Il s'inscrira dans la nouvelle dynamique portée par Grand Besançon Métropole, en lien étroit avec ses grandes orientations stratégiques, pour une action publique plus cohérente et plus lisible.

Nathalie BOUVET

Vice-Présidente de Grand Besançon
Métropole, en charge du développement
durable et de l'environnement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



En 2015, dans le cadre de son Programme de développement durable, l'ONU a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, déclinés en 169 sous ODD ou cibles. Ces objectifs intègrent l'ensemble des enjeux du développement durable tels que la pauvreté, l'éducation, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau etc. Les Etats membres s'engagent à oeuvrer en ce sens d'ici 2030.

La notion de développement durable, définie en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies à Rio, est un développement économique qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs, en préservant l'environnement et en corrigeant les inégalités sociales.

Les actions menées par la France s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route adoptée au niveau national en 2019 et dont les avancées sont mesurées tous les ans lors de points d'étapes.

La mobilisation de tous les acteurs, institutionnels, économiques, société civile etc. est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La loi française prévoit notamment dans cette perspective que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants présentent chaque année à leur assemblée délibérante, préalablement aux débats d'orientations budgétaires, un bilan de leurs politiques, orientations et programmes et de leur fonctionnement interne au regard des ODD de l'ONU.

En 2025, Grand Besançon Métropole s'est inscrite dans l'ensemble des ODD de l'ONU hormis celui relatif aux océans et mers, et dans 42 des 169 sous ODD ou cibles (dont un certain nombre concerne uniquement les pays en développement). Elle a mis en œuvre 37 objectifs locaux de développement durable, classés dans le présent rapport en cinq grandes thématiques :

- 1. La lutte contre le changement climatique**
- 2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- 3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations**
- 4. L'épanouissement des êtres humains**
- 5. Une consommation et une production responsables/économie circulaire.**

LES ODD ET LES CIBLES MOBILISÉES PAR GBM



ODD 1

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale
- 1.4 Donner un accès aux mêmes droits aux ressources économiques et un accès aux services de base et à la propriété foncière



ODD 2

- 2.1 Éliminer la faim, accès de tous à une nourriture saine, nutritive et suffisante
- 2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire, et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes



ODD 3

- 3.4 Réduire d'un tiers les maladies non transmissibles et les addictions ; promouvoir la santé mentale et le bien-être
- 3.9 Réduire les décès et maladies dus à des substances chimiques ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol



ODD 4

- 4.4 Augmenter le nombre de personnes disposant des compétences nécessaires à l'emploi
- 4.5 Éliminer les inégalités dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès à l'enseignement
- 4.7 Faire acquérir des connaissances et des compétences aux élèves pour promouvoir le développement durable



ODD 5

- 5.1 Mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes et des filles



ODD 6

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, augmenter le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau



ODD 7

- 7.1 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- 7.2 Augmenter la part des EnR dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 Multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique



ODD 8

- 8.4 Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production
- 8.5 Parvenir au plein emploi et garantir à tous, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent
- 8.6 Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
- 8.9 Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux



ODD 9

- 9.1 Infrastructure de qualité, durable et résiliente pour le développement économique et le bien-être
- 9.4 Infrastructure et industries durables, utilisation plus rationnelle des ressources



ODD 10

- 10.2 Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration
- 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires



ODD 11

- 11.2 Assurer l'accès à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable
- 11.3 Renforcer l'urbanisation durable et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables
- 11.4 Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial
- 11.6 Réduire l'impact négatif des villes par habitant notamment en accordant une attention particulière à la gestion des déchets
- 11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics sûrs



ODD 12

- 12.2 Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.4 Instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets et réduire leur déversement dans l'air, l'eau et les sols
- 12.5 Réduire la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.7 Promouvoir des marchés publics responsables
- 12.8 Promouvoir les informations et la connaissance sur le développement durable et une vie en harmonie avec la nature



ODD 13

- 13.2 Mesures sur les changements climatiques dans les politiques, stratégies, et planification nationales
- 13.3 Education et sensibilisation en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation



ODD 14

Aucune cible de cet ODD n'est mobilisée par Grand Besançon Métropole qui concerne les océans et mers



ODD 15

- 15.1 Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce
- 15.5 Prendre des mesures pour réduire la dégradation du milieu naturel et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité
- 15.8 Prendre des mesures contre les espèces exotiques envahissantes
- 15.9 Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale et dans les mécanismes de développement



ODD 16

- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7 Dynamisme, ouverture, participation et représentation dans la prise de décisions



ODD 17

- 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publics privés et les partenariats avec la société civile

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Adapter la stratégie de Grand Besançon Métropole face au changement climatique

L'intégration des enjeux du développement durable dans les politiques publiques repose sur l'inclusion de mesures liées au changement climatique au sein des stratégies territoriales et des outils de planification. À cet égard, les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), instaurés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, constituent des leviers stratégiques et opérationnels essentiels. Ils permettent aux collectivités de se saisir de manière globale des défis climatiques, énergétiques et de qualité de l'air sur leur territoire.



Plan Climat Air Energie Territorial 2024 – 2029



Plan Climat

Adopté en septembre 2024, le 3^e Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2024-2029 structure l'action de Grand Besançon Métropole pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. En 2025, la collectivité a engagé la phase opérationnelle du plan et renforcé son pilotage stratégique.

La signature d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME, en janvier 2025, marque un engagement renforcé sur deux volets complémentaires : Climat-Air-Énergie et Économie circulaire. Ce contrat constitue un cadre d'accompagnement technique

et financier pour accélérer la transition du territoire. Déjà détenteur de 3 étoiles, GBM a obtenu une 4^{ème} étoile dans le cadre du label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE) après un audit par un jury indépendant en mai 2025. Cette évaluation externe a permis de reconnaître la maturité de la démarche et d'identifier des axes de progression, confirmant la dynamique engagée vers un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050.

Service environnement

Budget vert

Grand Besançon Métropole élabore un "Budget vert" territorialisé afin d'évaluer ses dépenses d'investissement selon leurs impacts environnementaux. En 2025, l'analyse a été étendue aux budgets annexes et les règles d'évaluation ont été renforcées pour plus de fiabilité. Ce développement, réalisé avec les services, a permis d'ajuster les critères d'analyse tout en facilitant la lisibilité des impacts identifiés. L'outil vise à terme à produire des indicateurs pour évaluer la contribution des investissements aux objectifs environnementaux, et à renforcer la prise de décision pour la transition écologique.

Département Transition Ecologique

Publication périodique du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre

La publication du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de 2025, réalisée en collaboration avec la Ville de Besançon, repose sur des données de 2023 et quantifie les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) relatives aux activités de GBM. Ce rapport a pour vocation d'alimenter, dans un climat de concertation et de réflexion collective, la co-construction d'une stratégie convergente déclinée en actions et trajectoires ambitieuses de réduction des émissions de GES, cohérentes avec les objectifs nationaux et territoriaux sur la neutralité carbone.

Les émissions totales en 2023 s'élèvent à environ 33 667 tonnes d'équivalent CO₂, dont 18,2 % issues d'émissions directes et 81,8 % issues d'émissions indirectes. La gestion des déchets ménagers et assimilés représente 41,8% des émissions. L'objectif pour 2030 est de réduire les émissions de GES issues de la consommation d'énergie des bâtiments par rapport à 2019.

Direction Maitrise de l'Énergie

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Déployer des mesures d'adaptation au changement climatique

Face à l'intensification des sécheresses et à la multiplication des épisodes de fortes précipitations l'adaptation au changement climatique est essentielle. En 2025, Grand Besançon Métropole a renforcé ses actions en faveur de la désimperméabilisation des sols, un levier clé pour améliorer la recharge des nappes en limitant la pollution, limiter le ruissellement et atténuer les îlots de chaleur urbains. Cette démarche s'accompagne d'aménagements urbains repensés, d'une végétalisation accrue, d'une gestion optimisée de l'eau et d'initiatives visant à améliorer le confort thermique estival des bâtiments.



Piste cyclable Pouilley-les-Vignes – Besançon

Dans le cadre du projet de piste cyclable reliant Pouilley-les-Vignes à Besançon, le tronçon entre la rue du château d'eau à Pouilley-les-Vignes et l'entrée de Pirey côté Besançon a été aménagé en 2025, pour partie en site propre.

Des granulats issus de matériaux recyclés ont été mis en œuvre, à hauteur de 1484 m³, ainsi que des granulats d'une carrière locale. Les eaux pluviales ont été drainées et infiltrées dans les espaces verts en bordure de piste. De nouvelles plantations d'arbres sont venues compenser les sujets abattus par mesure de sécurité pour les usagers.

Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux

Vaire : aménagement de la place centrale

Suite à la rénovation énergétique / extension de la salle des fêtes de la commune de Vaire, GBM a requalifié la place centrale afin d'améliorer la qualité de vie des usagers.

Le projet intègre des enjeux environnementaux tels que la lutte contre les îlots de chaleur - grâce à l'introduction de végétation au sein d'espaces imperméabilisés -, la piétonisation de l'espace entre l'école et la salle

des fêtes, ou la création de stationnement en limitant l'utilisation de revêtements imperméables. 300 m² de surfaces pavées à joints perméables et 255 m² de dalles enherbées ont été mises en place pour le stationnement, et 1900 m² d'espaces plantés ont été créés.

Cette requalification rend l'espace public accessible et agréable pour tous, facilitant les échanges entre la mairie, l'école et d'autres services communautaires.

Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux

Roche-lez-Beaupré : requalification de la rue de la gare

La requalification de la rue de la Gare à Roche-lez-Beaupré intègre plusieurs enjeux environnementaux avec ambition et volontarisme.

Le projet comprend la création d'un parking relais favorisant l'intermodalité, l'introduction de davantage de végétation pour lutter contre les îlots de chaleur, la désimperméabilisation des surfaces, la création d'emprises sécurisées et lisibles réservées aux piétons, et la mise en œuvre de matériaux clairs à albédo élevé associé à du mobilier qualitatif.

Les transformations entraînent une réduction des surfaces imperméables de 990 m², pour 18 places de parking supplémentaires. Les surfaces perméables représentent 70% de l'espace.

Direction Aménagement de l'Espace Public et Grands Travaux



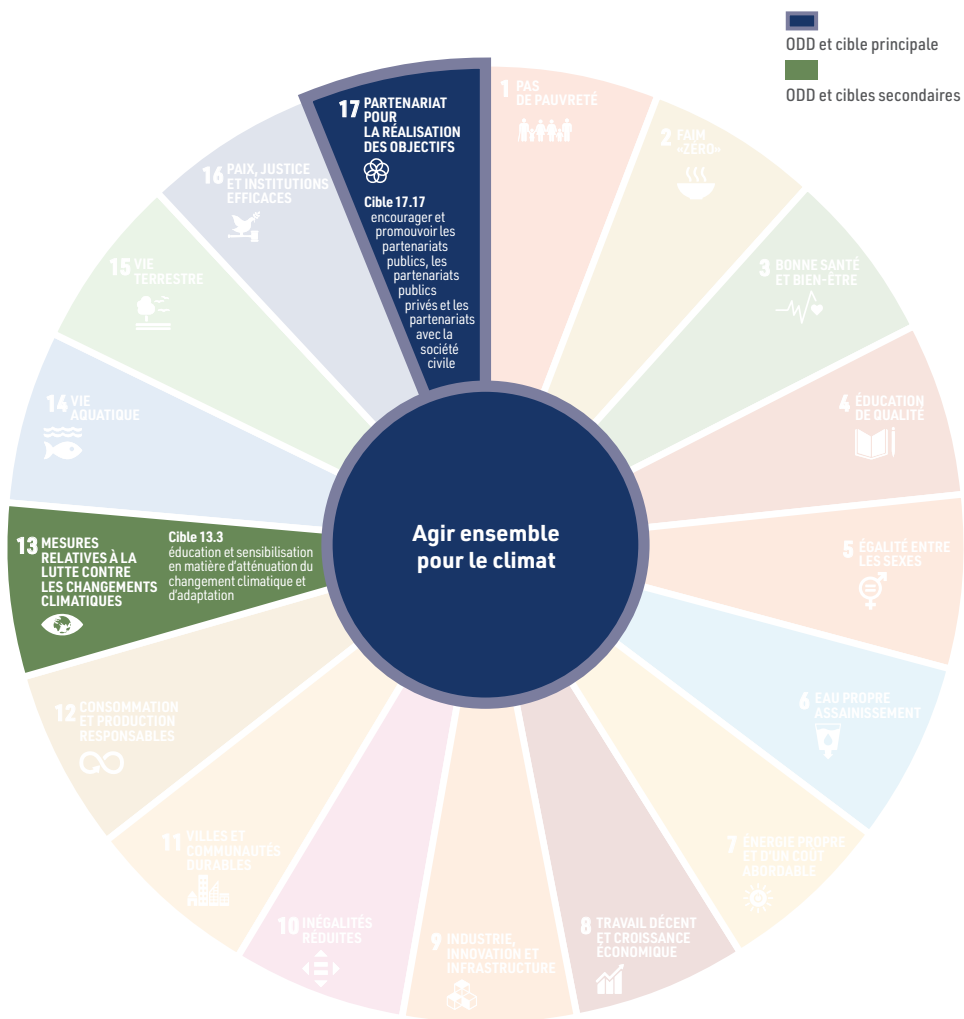
Requalification de la rue de la gare à Roche-lez-Beaupré

> PERSPECTIVES En 2026, la requalification de la rue de la gare à Roche-lez-Beaupré sera complétée par des aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3 Agir ensemble pour le climat

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la mobilisation des divers acteurs de son territoire sur les enjeux climatiques, notamment à travers l'animation d'un Club Climat. En 2025, plusieurs animations ont eu lieu dans ce cadre et rassemblé des acteurs divers (associations, acteurs publics, entreprises, collectifs citoyens...).





P'tit dej du Club Climat

Club Climat et RDV de la transition

Le Club Climat, créé fin 2020 par GBM, réunit des acteurs publics, des associations, des collectifs citoyens, des réseaux, des entreprises et organismes de différentes natures souhaitant contribuer, à leur échelle, aux objectifs de sa stratégie Climat. Le club valorise les actions de ses membres, favorise l'émergence de nouvelles initiatives, et contribue à améliorer les pratiques grâce aux échanges d'informations et à la recherche des solutions en commun.

Fin 2025, le Club Climat comptait plus de 130 membres dont 25 communes. 12 nouveaux membres ont rejoint le Club Climat en 2025 : Centre de Linguistique Appliquée, Intermed, Indibat, Eclaireuses et Eclaireurs laïques, Club Alpin ONF, Eco et Logique, Objectif Carbone, Ingénierie Bois Noroy, ARACT Bourgogne Franche-Comté, Opale Energie Partagées, Citiz.

Le 13 mai 2025, l'assemblée plénière du Club Climat a réuni 80 participants dans les locaux de l'Université Marie et Louis Pasteur sur le site de la Bouloie. En clôture de la plénière, une conférence grand public par la glaciologue Heidi Sevestre a réuni près de 500 participants.

Cette dynamique a été renforcée par l'animation de plusieurs rendez-vous initiés par GBM :

- 9 « P'tits dèj du Club Climat » : co-organisés avec Energy Cities et le réseau régional des POTE, les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique, ils visent l'interconnaissance entre les membres, avec une trentaine de participants pour chaque « P'tit dèj »
- les RDV de la transition : organisés dans le cadre du Club Climat depuis 2022 et en partenariat avec le réseau RT2E (Réseau Régional de la Transition Ecologique et Economique, piloté par l'ADEME et la Région Bourgogne Franche-Comté), cet événement vise à rendre visible auprès des entreprises et des associations les dispositifs d'accompagnement à la transition écologique et énergétique. Une troisième édition des RDV de la transition a eu lieu le 13 novembre 2025, réunissant 22 participants autour de ces dispositifs (financement, biodiversité, mobilité, économie circulaire, gestion des déchets, transition énergétique, énergie renouvelable, adaptation au changement climatique).

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Sensibiliser à la lutte contre le changement climatique

Grand Besançon Métropole (GBM) joue, par ses politiques, un rôle important en matière de développement durable. Elle s'attache également à sensibiliser les agents, les communes et le grand public aux enjeux du développement durable, et notamment au changement climatique.



Cycles thématique forêt et eau

À la suite des consultations publiques du Plan Climat de Grand Besançon Métropole, deux cycles thématiques ont été organisés en 2025 pour répondre aux attentes exprimées par les habitants : le premier consacré à la forêt (premier semestre) et le second à l'eau (second semestre).

Portés par la collectivité et les acteurs locaux, ces cycles ont proposé des événements variés (conférences, visites, formats participatifs) destinés à un large public : habitants, communes de Grand Besançon Métropole, élus, agents de la collectivité, professionnels, scolaires et membres du Club Climat. L'objectif était de sensibiliser, renforcer la culture écologique du territoire, partager des connaissances et promouvoir des solutions concrètes afin de favoriser l'engagement collectif dans la transition écologique.

25 événements ont été organisés, réunissant plus de 4 000 participants.

Service Environnement



Affiche de conférence

Conversations Carbone

Les Conversations Carbone sont des ateliers participatifs et gratuits animés par deux facilitateurs certifiés. Leur objectif est d'accompagner les citoyens vers un mode de vie plus sobre en carbone, de manière concrète et adaptée à la réalité de chacun. Méthode innovante d'accompagnement au changement, les Conversations Carbone ont été créées au Royaume-Uni il y a une vingtaine d'années et sont déployées en France depuis dix ans par l'Institut négaWatt. Leur spécifici-

té réside dans la prise en compte des dimensions émotionnelles et psychologiques liées au changement de comportement. Depuis 2018, Grand Besançon Métropole déploie cette méthode sur son territoire et forme des facilitateurs.

En 2025, 4 cycles de Conversations Carbone ont été organisés, avec 37 participants engagés.

Service Environnement

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer les performances énergétiques de GBM

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole (GBM) modernise ses équipements dans cette perspective. GBM a pour objectif de devenir un territoire à énergie positive en 2050. Face à la crise énergétique débutée en 2021, GBM a accéléré sa politique en matière d'économies d'énergie, plus particulièrement concernant ses bâtiments.



Éclairage responsable et maîtrise de la consommation

Grand Besançon Métropole concilie éclairage public et développement durable grâce à une politique ambitieuse. En 2025, la rénovation de 1874 luminaires a permis une économie de 316 MWh et une réduction de 10,2 tonnes de CO₂ par an. Avec 63 % de son parc en LED, soit bien supérieur à la moyenne nationale (38,9%), la consommation électrique a été

réduite de moitié en 10 ans. L'éclairage public s'inscrit dans une démarche de sobriété : extinction en nuit profonde de 61,6% de l'éclairage public du territoire, modulation selon la fréquentation et adaptation aux enjeux de biodiversité.

Direction Voirie

Une collaboration renforcée avec GRDF

Grand Besançon Métropole a confié à GRDF la concession du réseau public de distribution de gaz pour 20 ans, à compter du 3 février 2020. L'annexe n°10 du contrat (Convention écologique, énergétique et sociétale) est renouvelée tous les 5 ans avec des objectifs et actions adaptés aux orientations écologiques et énergétiques actuelles de l'autorité concédante (GBM) et du concessionnaire (GRDF).

Pour la période 2025-2029, les thèmes à mettre en œuvre sont :

- réaliser des économies d'énergie via la rénovation des bâtiments et la sensibilisation aux économies d'énergie ;
- augmenter la production d'énergie renouvelable et verdir le réseau gaz ;
- réduire la précarité énergétique des ménages du territoire ;
- contribuer aux groupes de travail qui seront définis par GBM dans le cadre du développement du Schéma Directeur des Energies dans la perspective d'atteindre l'objectif de la décarbonation en 2050.

Direction Maitrise de l'Energie

Signature du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

Le Grand Besançon Métropole a signé avec l'ADEME un Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) pour 4 années à compter du 01/01/2025.

Le CCRt est un dispositif de l'ADEME pour soutenir le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur un territoire (bois-énergie, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale, réseau de chaleur). Son objectif est d'accélérer le développement de ces énergies en offrant un cadre de soutien financier et technique, pour des projets qui, pris individuellement, pourraient ne pas être éligibles

aux aides classiques du Fonds Chaleur. Destiné à tous les acteurs publics et privés, à l'exception des particuliers, il représente 3 M€ sur 4 ans, pour un objectif de 5,8 GWh d'ENR&R aidés.

GBM assure la gestion des subventions, de l'instruction du dossier jusqu'au versement des aides aux porteurs de projets. En 2025, 4 projets ont été aidés financièrement par le CCRt : réseaux de chaleur communal de Montfaucon et Cussey et nouvelles chaufferies biomasse du Fort de Bregille et du groupe scolaire de Bregille.

Direction Maitrise de l'Energie

> PERSPECTIVES Dans le cadre du CCRt, une dizaine de projets sont d'ores et déjà identifiés pour un accompagnement financier en 2026.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Accompagner les communes dans la réduction de leur consommation énergétique

La lutte contre le réchauffement climatique passe par une gestion durable et une utilisation rationnelle de l'énergie : Grand Besançon Métropole accompagne les 67 communes dans la réduction de leur consommation d'énergie, notamment via ses Conseillers en Energie Partagés (CEP).



Accompagnement des communes :

Les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) de Grand Besançon Métropole ont accompagné 61 communes du territoire dans la gestion de leur consommation énergétique, la rénovation de leurs bâtiments et le développement des énergies renouvelables.

Courant 2025, l'accompagnement des communes dans la définition et la déclaration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (Loi APER) s'est achevé. Plus de 450 zones ont été déclarées sur le portail dédié, pour 25 communes accompagnées.

Les CEP ont accompagné une vingtaine de communes dans des projets de rénovation énergétique performante, optimisation des systèmes de Chauffage Ventilation et Climatisation (CVC) et assistance diverse. Pour favoriser les énergies renouvelables, une étude d'opportunité en Géothermie, une étude de faisabilité photovoltaïque (avec autoconsommation patrimoniale), une étude de faisabilité biomasse ainsi qu'un audit énergétique ont été réalisés.

A Novillars, les CEP ont continué l'accompagnement au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur urbain. Après la salle des associations et le dojo en 2024, l'Espace de Vie Sociale et un logement communal a bénéficié du raccordement. La mairie, ainsi que la médiathèque suivront en 2026. Cette initiative permettra, à terme, d'économiser 21,5 tonnes de CO₂ par an tout en offrant une énergie compétitive et bas-carbone.



Travaux réseau de chaleur à Novillars - © JC SEXE

Un travail d'accès, de récupération et d'analyse des données énergétiques a été initié pour renforcer le suivi et améliorer la réactivité face aux défis énergétiques. L'expérimentation de la méthode DESIGN ÉNERGÉTIQUE® a également été poursuivie avec des résultats prometteurs.

[Service Environnement](#)

Fonds « Climat »

Le fonds « Climat » permet d'accompagner financièrement les communes de Grand Besançon Métropole (GBM) dans les projets d'amélioration thermique de leur patrimoine et d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables. Ainsi, l'axe 3 « Rénovation performante et confort d'été des bâtiments communaux » et l'axe 4 « Installation d'énergies renouvelables » permettent de soutenir les initiatives locales. En 2025, un total de 396 946 € a été accordé aux communes de Chatillon-le-Duc, Dannemarie-sur Crête, Noironte, Novillars, Roset-Fluans et Vaire, pour financer ces actions.

[Service Environnement](#)

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Développer les énergies renouvelables

Les Énergies Renouvelables (EnR) contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation d'énergie fossile et donc à la lutte contre le changement climatique. Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage dans le développement de ces sources d'énergie sur son territoire, avec pour ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) d'ici 2050.



Mise en place de deux centrales solaires photovoltaïques

En 2025, des travaux de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques ont démarré sur deux sites : des ombrières sur le parking de co-voiturage de Miserey avec 1000 m² de panneaux, produisant 237 MWh/an soit la consommation de 120 habitants, et une centrale au sol sur l'ancien centre d'enfouissement de déchets sur la commune de Chalezeule, en collaboration avec les sociétés OPALE et Ercisol. Les 15 000 m² de panneaux devraient produire chaque année 3350 MWh, soit l'électricité consommée par 1700 habitants. Ce projet d'un montant d'investissement de 2.1 M€ a bénéficié d'un financement citoyen de la part d'une trentaine d'habitants de GBM.



Panneaux photovoltaïques

Direction Maîtrise de l'Énergie

Extension du réseau de chaleur urbain de Besançon

Pour garantir la stabilité et la compétitivité du prix pour les abonnés du réseau et renforcer le développement de la chaleur renouvelable et de récupération sur le territoire, le périmètre de raccordement de nouveaux abonnés a été élargi à tout l'Ouest bisontin. Cette importante extension du réseau de chaleur permet d'augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) distribuée par le réseau et ainsi participer aux objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial. 2025 a permis la fin des travaux de la tranche 1, permettant de livrer plus de 20 GWh supplémentaire par an, dont plus de 75 % provient d'EnR&R. Cette nouvelle distribution vertueuse d'énergie permet d'éviter le rejet annuel de 4 000 t de CO₂.

Direction Maîtrise de l'Énergie

Développement de réseaux de chaleur périurbains et ruraux

Les réseaux de chaleur alimentés par énergies renouvelables (EnR) sont des outils qui permettent de massifier le déploiement des EnR, tout en proposant un prix de la chaleur avantageux et stable. Des études de faisabilité sont en cours ou imminentes pour 5 réseaux potentiels : Saône, Pouilly-les-

Vignes, Devecey, Saint-Vit, Quartier haut des Tilleroyes à Besançon. Ils représentent 8 GWh d'énergies renouvelables qui se substituent à des énergies fossiles, 770 équivalent-logement desservis, et 1 800 tonnes d'émissions de CO₂ évitées.

Direction Maîtrise de l'Énergie

> PERSPECTIVES Poursuite des travaux d'extension du réseau de chaleur urbain de Besançon et construction d'un nouvel équipement biomasse jusqu'à l'horizon 2030 ; engagement de la maîtrise d'œuvre pour les projets de réseaux péri-urbains.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Promouvoir un habitat énergétiquement performant

Conformément aux objectifs et orientations de son Programme Local de l'Habitat (PLH), Grand Besançon Métropole (GBM) s'est engagée, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Accompagner la rénovation énergétique des logements

Conformément aux objectifs et orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH 2024-2029), GBM a confirmé et renforcé son engagement dans la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir les principes de développement durable dans sa politique de l'habitat. L'objectif est la réalisation d'économies d'énergies et la réduction d'émissions de GES, tant sur le parc HLM que sur le parc privé, avec une orientation forte sur les copropriétés.

En 2025, 342 logements privés (dont 301 en copropriété) affichant un gain moyen de performance énergétique de 70 % ont bénéficié

d'un financement pour un montant total de 1,2 M€. GBM est par ailleurs devenu délégataire des aides à la pierre de type 3 le 1^{er} janvier 2025 et assure ainsi l'instruction des dossiers et la gestion des aides à la pierre. Les crédits de l'Anah engagés dans ce cadre ont participé au financement de 407 logements pour un montant de 7,4 M€.

Les bailleurs sociaux ont engagé la rénovation de 597 logements. La participation financière de GBM en 2025 s'établit à 1 004 000 € sur fonds propres.

Direction habitat



Projets de réseau de chaleur péri-urbain

> PERSPECTIVES En 2026, GBM poursuit, dans le cadre du Pacte Territorial Œuvre Rénov', son financement d'un service unique de conseil et d'information gratuit ouvert à tous les habitants du territoire portant un projet de rénovation. A partir de 2026, GBM amplifiera ses démarches auprès des professionnels de l'écosystème de la rénovation énergétique en copropriété afin d'assurer un niveau de connaissance partagé propice au lancement de nouveaux projets.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser et accompagner les habitants dans la réduction de leur consommation énergétique

La réduction de la consommation énergétique passe par une meilleure maîtrise de l'énergie au niveau de la population. Grand Besançon Métropole (GBM) participe à la sensibilisation des habitants sur cet enjeu et à l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique.



Mission de lutte contre la précarité énergétique

Depuis plus de dix ans, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole mènent une politique volontariste de lutte contre la précarité énergétique.

En 2025, le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) a accompagné 203 ménages en situation de vulnérabilité du Grand Besançon Métropole dans leur domicile, afin de réduire les charges, améliorer le confort thermique et favoriser un habitat plus sain. En complément du petit matériel économe distribué gratuitement, une soixantaine de ménages ont pu réaliser des interventions techniques sans reste à charge grâce au Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement. En outre, 22 ménages à revenus modestes ont accédé à une rénovation performante de leur logement, accompagnés sur les volets social et technique dans le cadre du programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique déployé sur l'ensemble de la Ville de Besançon.

Direction Maîtrise de l'Énergie

Prêts gratuits de la Mallette Energie

« Si vous souhaitez chasser le gaspi dans votre logement ou vos locaux professionnels alors la mallette énergie est faite pour vous ». C'est le crédo de cet outil de sensibilisation qui est mis à disposition des habitants de GBM gratuitement pour générer des économies d'eau, de chauffage et d'électricité dans leur bureau ou leur logis. Initié par la Ville de Besançon, ce dispositif bénéficie aussi à l'ensemble du territoire de GBM.

Le public bénéficie d'une formation simple et rapide à l'usage de la mallette et d'une analyse des données, par un technicien énergie municipal et l'appui de l'AJENA, pour être ensuite orienté vers les services de conseils en rénovation énergétique de la Maison de l'Habitat du Doubs.

Pendant la saison hivernale 2024-2025, 72 prêts de mallettes énergie ont été décomptés (42 sur Besançon, et 30 hors Besançon). Pour la pleine exploitation de la mallette, la durée de prêt est d'une semaine.

Information et réservation en simple accès en ligne via les portails besancon.fr ou grandbesancon.fr.

Direction Maîtrise de l'Énergie



Caméra thermique

> PERSPECTIVES -Poursuite de l'accompagnement des ménages par le SLIME, extension du Fonds local d'aide aux petits travaux afin de faire intervenir des artisans du bâtiment partenaires, et déploiement d'une expérimentation pour le traitement de moisissures dans le logement
- Projet de guichet unique intégrant le prêt de la mallette énergie, et consolidation du thème de la qualité de l'air intérieur

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique du bâtiment

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique du bâtiment du territoire afin d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique. En 2025, les actions avec les professionnels du bâtiment ont été poursuivies.



Rendez-vous du Bâtiment Performant

En 2025, Grand Besançon Métropole a renouvelé pour trois ans son partenariat avec le Pôle énergie afin de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des professionnels du bâtiment aux enjeux de la transition énergétique et écologique, en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, les anciens « Midis du bâtiment innovant » ont évolué pour devenir les **Rendez-vous du Bâtiment Performant**, avec un format et une identité graphique renouvelés, alignés sur la charte du Plan Climat. Organisés en cycles thématiques, ces rendez-vous permettent d'explorer de manière approfondie les grands enjeux du bâtiment durable à travers des formats complémentaires : retours d'expérience, visites de terrain, interventions d'experts et webinaires.

En 2025, deux cycles ont été proposés :

- **La forêt durable** (1^{er} semestre),
- **Le réemploi des matériaux** (2nd semestre).

Au total, huit rendez-vous ont été organisés, réunissant près de 280 professionnels (artisans, entreprises, architectes, bureaux d'études, collectivités, élus et futurs professionnels).

Par cette action, Grand Besançon Métropole contribue à structurer les filières locales, à diffuser les bonnes pratiques et à accompagner concrètement les acteurs du territoire vers un bâtiment plus sobre, performant et résilient.

Service Environnement



RDV du Bâtiment performant

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes doux

Afin d'améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise pour mettre à disposition des habitants des moyens de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, via son réseau de transports en commun et l'aménagement de voies mode doux (marche à pied, vélo).



Se déplacer avec le réseau GINKO

Le réseau « GINKO », réseau de transport en commun de Grand Besançon Métropole (GBM), dessert l'ensemble des communes du territoire avec un service assuré 7 jours sur 7. Il comprend deux lignes de tramway, quatre liaisons de bus structurantes, 14 autres lignes de bus desservant Besançon, 47 lignes d'autocars desservant le territoire périurbain, plusieurs services de transport à la demande et des services complémentaires de location de vélos (Ginko Vélo, Ginko Vélocité, etc.).

En 2025, sur la seule Ville de Besançon, le réseau urbain a transporté 22 370 719 voyageurs, soit une augmentation de 1,45 % par rapport à 2024, avec 9 156 970 voyages effectués en tramway (- 0,66 %) et 13 213 749 en bus (+ 3 %).

Sur la partie périurbaine, le réseau a transporté 1 715 919 voyageurs en 2025, dont 42 170 dans les services de transport à la demande.

De nouveaux services ont été proposés sur le réseau GINKO en 2025, dont notamment :

- la mise en exploitation de 5 nouvelles rames de tramway de plus grande capacité,
- une nouvelle offre de vélos en libre-service : GINKO Vélocité,
- l'extension de l'application « Ginko Guide » pour les personnes atteintes de déficiences visuelles.

Direction des Transports

> PERSPECTIVES

- mise en service de trois rames de tramway de plus grande capacité supplémentaires
- mise en service de la nouvelle offre tramway (augmentation de la fréquence sur les deux lignes) grâce à l'ouverture d'un quatrième terminus sur Grette-Brûlard-Polygone
- mise en location de 160 GINKO Vélos supplémentaires, portant le parc à 1 010 VAE
- acquisition de 5 nouveaux bus électriques.

Se déplacer en vélo sur le territoire de GBM

GBM a poursuivi le développement des infrastructures cyclables avec 12,3 km de nouvelles voies cyclables (Voies vertes et Chaussées à Voie Centrale Banalisée ou CVCB) inscrites au schéma directeur cyclable :

- axe 1 entre Chemaudin et St Vit (3 voies vertes)
- axe secondaire entre Pugey et Arguel (CVCB)
- axe 3 entre Pirey et Pouilley les Vignes (voie verte)

L'ensemble du jalonnement directionnel cyclable a été finalisé sur les 18 axes structurants du schéma cyclable. Le développement des Ginko Véloparcs s'est poursuivi avec l'installation d'un abri sécurisé de 10 places à Roche-lez-Beaupré.

Département des mobilités



Jalonnement directionnel cyclable

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Engager GBM à être exemplaire dans les déplacements

Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre en repensant ses modes de fonctionnement. Cela se traduit par une diminution de l'usage du pétrole, notamment à travers l'évolution du carburant utilisé pour ses véhicules et l'adoption de pratiques plus durables.



Label Employeur pro-vélo : GBM décroche l'or !

Après la Ville de Besançon labellisée en 2023, c'est au tour du Grand Besançon Métropole d'obtenir le label Employeur pro-vélo. Porté par la Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB) et soutenu par l'ADEME, ce label valorise les sites employeurs qui mettent en œuvre des actions pro-vélo ambitieuses pour leurs collaborateurs. En démontrant la stratégie pro-vélo et l'ensemble des actions mises en œuvre pour encourager à la pratique cyclable, GBM s'est ainsi vu décerner la certification à son niveau le plus élevé : l'OR.

Forfait Mobilités Durables (FMD), ateliers de réparation pour les vélos, séances de formation sur la sécurité à vélo, mise en place du service de location Libre à vélo, tests de VAE sur les trajets domicile-travail, pool de vélos de service pour les déplacements professionnels, communication sur les bienfaits du vélo, ... : toute une panoplie d'outils est aujourd'hui mise en œuvre par nos collectivités pour inciter les agents à rouler à vélo, à la fois pour diminuer notre empreinte carbone et pour améliorer le bien-être au travail des agents.

Et les résultats sont là ! Le nombre de cyclistes réguliers augmente d'année en année dans nos 3 collectivités, pour représenter plus de 630 vélotafeurs en 2025.

891 agents de la Ville de Besançon, de GBM et du CCAS sont bénéficiaires du FMD au titre des déplacements domicile-travail en mode alternatifs à la voiture individuelle en 2025, soit 20,4% des effectifs : 593 cyclistes, 73 trottinettes, 170 covoitureurs + 51 « multimodaux » (plusieurs modes combinés au quotidien ou variation de mode, dont 43 utilisent le vélo).

La proportion des agents des 3 entités utilisant les modes de déplacement doux, transports en commun ou covoiturage est de 41,20%.

Mission Au Travail Autrement



> PERSPECTIVES En 2026, la collectivité envisage une étude sur les déplacements professionnels, afin de mieux comprendre les besoins des différents services et de travailler au déploiement de solutions de mobilités alternatives dès que cela est possible.

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

La pollution de l'air intérieur constitue un réel enjeu de santé publique. Grand Besançon Métropole (GBM) participe à l'amélioration de la qualité de l'air dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), notamment les établissements recevant un public sensible tels que les enfants.



Service « Conseil en Energie Partagé »

Les Conseillers en Energie Partagés (CEP) de Grand Besançon Métropole accompagnent les communes adhérentes dans la mise en œuvre de la réglementation en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Ils disposent de 30 capteurs de surveillance de la qualité de l'air connectés, pouvant être mis à disposition des communes.

Service Environnement

Participation à la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP

La réglementation impose un contrôle de la qualité de l'air intérieur dans certains Établissements Recevant du Public (ERP), en particulier ceux accueillant des enfants.

Cette surveillance repose sur deux obligations : une évaluation des dispositifs de ventilation tous les sept ans et l'élaboration d'un plan d'actions basé sur l'analyse des pratiques en vigueur dans l'établissement ou sur une campagne de mesures réalisée par un organisme accrédité, comme ATMO Bourgogne-Franche-Comté. En 2025, Grand Besançon Métropole a poursuivi son partenariat avec ATMO BFC et maintenu son soutien financier.

Service Environnement



Capteur de qualité d'air intérieur

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Surveiller la qualité de l'air extérieur

Grand Besançon Métropole (GBM), via son partenariat avec ATMO Bourgogne Franche-Comté, assure une surveillance de la qualité de l'air extérieur afin de réduire l'exposition de la population à des substances nocives et limiter les risques pour la santé.



Mesurer la qualité de l'air

La qualité de l'air représente un enjeu majeur pour la santé et l'environnement en permettant à chaque citoyen de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Sur le secteur grand-bisontin, ATMO Bourgogne-Franche-Comté est en charge de la surveillance de la qualité de l'air et mobilise pour ce faire 3 stations de mesures permanentes (Mégevand, Prévoyance et Montfaucon) pour assurer le suivi continu de 5 polluants principaux : l'ozone O3, les oxydes d'azote NOx, les particules fines PM10 et très fines PM2.5, et les Suies Atmosphériques (Black Carbon - BC).

L'année 2025 s'est avérée plus chaude et ensoleillée que 2024 avec des niveaux de particules importants qui ont pu être observés au cours de l'hiver. Nous comptons au total 11% de jours où la qualité de l'air a été mauvaise à Besançon et 21% de jours avec un indice dégradé. La qualité de l'air a été moyenne à bonne 68% du temps. Aucun épisode de pollution n'a été enregistré sur le territoire. Cependant, les niveaux d'ozone observés sur la station de référence de Montfaucon ont montré cette année encore un dépassement de l'objectif de qualité défini dans la réglementation.

Service Environnement

Un projet pour mieux connaître la pollution à l'ozone sur le territoire

L'ozone est un polluant estival qui se forme sous l'action des rayons du soleil. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce polluant devient de plus en plus présent sur nos territoires, et les concentrations observées sur le secteur bisontin atteignent régulièrement des niveaux problématiques. Pour lutter contre cette pollution, le Grand Besançon Métropole, en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté, et avec le cofinancement de l'ADEME, a lancé en 2024 le projet APRIO : Agir Pour Réduire l'Impact de l'Ozone sur son territoire. Une campagne de mesure de grande envergure est lancée depuis 2024 pour établir un diagnostic précis de la situation.

Au-delà du diagnostic, le projet APRIO a pour objectif de travailler à la mise en place d'actions concrètes sur le territoire de GBM, dans le but affiché de réduire les niveaux d'ozone, et d'en diminuer les impacts sur la santé et sur l'environnement – ce polluant étant dangereux aussi pour l'homme que pour la végétation naturelle et les cultures.



Animation dans le cadre d'APRIO

Ainsi, des actions ont été menées au cours de l'année 2025 afin d'informer les acteurs du territoire, et de permettre, pour l'année 2026, la mise en place de groupes de réflexion pour construire ce plan d'action.

Au cours du premier semestre, différentes actions de sensibilisation ont ainsi été entreprises pour informer et sensibiliser les acteurs du monde forestier (ONF, représentants des communes forestières, visiteurs et promeneurs, ...). De plus, à partir de novembre 2025, des présentations ont été faites aux élus du territoire pour transmettre les premiers résultats de la campagne, et construire les réflexions à venir.

Service Environnement

> PERSPECTIVES Mise en place de groupes de travail avec les élus des communes dès avril 2026 afin de mettre en place les actions nécessaires pour lutter contre l'ozone.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Préserver les espaces naturels et la biodiversité

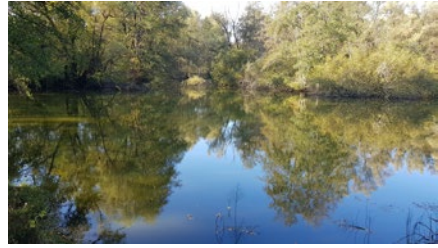
Grand Besançon Métropole (GBM) favorise la protection des espaces naturels et de la biodiversité, le développement des connaissances scientifiques et la sensibilisation du public sur ces sujets.



Gestion des milieux aquatiques

Dans le cadre de sa compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) », GBM s'appuie sur le travail des trois syndicats auxquels il a confié tout ou partie de sa compétence (le Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon, le Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier et l'Etablissement public territorial de bassin Saône et Doubs) et sur les partenariats qu'il a développés avec la Fédération du Doubs pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour mener des actions d'envergure destinées à préserver, restaurer et protéger les écosystèmes aquatiques de son territoire.

Ainsi, en 2025, plusieurs programmes de restauration de cours d'eau ont été engagés ou poursuivis sur les affluents du Doubs (Bénusse, Mercureaux, Mouillère, Pontot, Rompré, Source des 3 chevaliers) et de



Au coeur du marais de Saône

l'Ognon (Auxon et Lanterne). Les contrats de rivières « Vallée du Doubs et territoires associés » et « Ognon », qui se sont achevés fin 2022 pour le premier et fin 2023 pour le second, ont fait l'objet de bilans réalisés au préalable de la rédaction de nouveaux programmes qui entreront en vigueur à partir de 2027.

Les contrats de rivières sont des outils opérationnels de gestion et de valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Service environnement

> PERSPECTIVES En 2026, il s'agira de poursuivre les actions engagées lors des exercices précédents et de mener à bien la restauration écologique des milieux aquatiques du territoire de GBM, prévue dans les divers plans d'actions. Des études particulières seront également réalisées sur certains secteurs de GBM afin de mieux anticiper les effets du dérèglement climatique (risque inondations, érosion des berges ...).

Création d'une association foncière pastorale

L'enfrichement des coteaux de la vallée de la vallée du Doubs est un enjeu paysager important dans certains secteurs : l'abandon progressif des activités agricoles et de loisirs entraîne la disparition des prés, des vergers et terrasses au profit d'une végétation arbustive de plus en plus dense. Cette perte de diversité paysagère a également des conséquences écologiques, avec la disparition d'espèces caractéristiques des espaces ouverts.

Un projet de création d'une association foncière pastorale est mené depuis plusieurs

années sur les communes d'Avanne-Aveney, Besançon, Beure, avec le soutien de Grand Besançon Métropole, et en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté. 216 propriétaires sont concernés, pour une superficie de 72 hectares.

L'année 2025 a permis de finaliser la démarche administrative et foncière, opérée par la Chambre Interdépartementale Doubs-Territoire de Belfort.

Service environnement

> PERSPECTIVES En 2026, la création de l'association sera effective, permettant la réalisation d'un diagnostic et la définition de premières mesures de gestion, comme le pâturage extensif.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces non désirables

Certaines espèces animales ou végétales sont qualifiées d'invasives lorsqu'elles ont des conséquences sur la santé humaine et sur les écosystèmes et la biodiversité locale. Il s'agit alors d'agir contre le développement de ces espèces afin de limiter leurs effets.



Milieux aquatiques et espèces invasives

Le Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon et le Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier sont engagés dans la connaissance, la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) impactant les milieux aquatiques (jussie, renouée du Japon, rudbéckia lacinié, ragondin, rat musqué, silure glane ...).

Pour cela, ils actualisent régulièrement les cartographies de présence de la faune et de la flore et mettent en œuvre les plans de prévention et d'actions destinés à contenir la progression et la propagation de ces espèces.

En constante évolution, le ragondin (*Myocastor coypus*), présent dans la plupart de nos cours d'eau cause, chaque année, d'importants dégâts écologiques (destruction de berges) et économiques (destruction de cultures, dégâts aux infrastructures ...). Il véhicule également une maladie mortelle pour l'Homme : la leptospirose. Face à cette situation, la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, les Fédérations de chasse du Doubs et de la Haute-Saône, le Syndicat mixte de la vallée de l'Ognon et l'EPTB Saône & Doubs ont lancé en 2025, en partenariat avec les Collectivités, les associations de pêcheurs et les services de l'Etat, le projet PR²ADO (programme ripisylve ragondins Doubs Ognon). Il a pour objectif de définir une stratégie innovante combinant régulation des populations de ragondins et aménagement des habitats grâce au génie végétal.

Service Environnement

RAGONDINS & RATS MUSQUÉS... ATTENTION À LA LEPTOSPIROSE !

QU'EST CE QUE LA LEPTOSPIROSE ?

- Maladie bactérienne infectieuse, parfois mortelle, transmise à l'homme par les rongeurs.
- Transmission par voie directe (contact avec des animaux morts ou vivants) ou indirecte (contact avec de l'eau souillée par les urines d'animaux contaminés).
- Risque de contamination des animaux domestiques.
- Maladie pouvant provoquer des complications graves (atteinte rénale, hépatique, méningite ou polyarthrite), risque de septicémie en circulation hémorragique.
- Environ 400 cas par an en France et plus d'1 million de cas annuels de leptospirose par an dans le monde avec un taux de mortalité d'environ 10 %.
- Risque accru lors des épisodes de forte chaleur durant l'été.

RAGONDINS & RATS MUSQUÉS, MAIS QUI SONT-ILS ?

Ce sont deux espèces exotiques envahissantes et principales vectrices de la leptospirose dans nos cours et plans d'eau. Originaires du continent américain, ils ont été importés par l'homme au XX^{ème} siècle pour leur fourrure et un usait très vite adaptés aux températures fraîches. En l'absence de prédateurs naturels (loup, coyote et chatpue de Manisota) dans leurs zones de répartition d'origine ces animaux ont vu leur population augmenter exponentiellement. Outre les dommages causés par ces espèces sur nos écosystèmes, ces gros rongeurs, outre leur rôle de leur taille et de leur présence en nombre important, sont les principaux responsables de la présence de leptospires (bactérie) dans nos porteurs d'eau dans nos milieux aquatiques.

QUELS MODES DE CONTAMINATION LORS DES ACTIVITÉS AQUATIQUES ?

Les leptospires (bactérie responsable de la Leptospirose) peuvent vous contaminer lors du contact avec de l'eau souillée :

- soit au travers d'une piqûre directe
- soit par les urines (sang, lait, bave)
- soit au travers de la peau lors d'un contact prolongé (canoe, kayak)

Mécanisme également à risque de sauter par ces rongeurs qui peuvent transmettre directement ces bactéries avec des petites animal se contactant manœuvr...

COMMENT SE PREVENIR DE LA LEPTOSPIROSE ?

Pour limiter les risques de contamination, le fait :

- Éviter la présence des ragondins et rats musqués dans le milieu aquatique.
- Éviter de pratiquer des activités aquatiques en présence de ces espèces.

Après la pratique d'une activité aquatique en eau douce :

- Doucher soigneusement les vêtements (laine, coton, lin, cuir).
- Consulter un médecin le plus rapidement possible en cas de symptômes et l'absence de risque d'exposition à des leptospires.

Si la maladie est traitée à temps, le risque de complications est faible. Dans le cas contraire, les conséquences peuvent être graves et le risque de séquelles est important.

Logos: FREDON BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, ARS Bourgogne-Franche-Comté

Panneau d'information

> PERSPECTIVES En 2026, poursuite des suivis et des programmes visant à réguler la prolifération des espèces invasives dans les milieux aquatiques.

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Protéger la ressource en eau

La protection de la ressource en eau passe en premier lieu par une meilleure connaissance de sa localisation et de sa disponibilité. Il convient ensuite de la préserver de la pollution, qu'elle soit industrielle ou agricole, ou encore issue des ménages. C'est pourquoi, il faut construire et gérer des stations d'épuration performantes, et déconnecter les eaux pluviales des systèmes d'assainissement dont elles dérèglent le bon fonctionnement, pour mieux les amener à recharger les nappes phréatiques. Enfin, il appartient à chacun de réduire sa consommation en eau.



Optimisation énergétique du service public d'eau et d'assainissement

Dans un objectif d'optimisation énergétique du service public d'eau et d'assainissement, un ingénieur énergéticien a été embauché en 2025. Une hiérarchie des postes gros consommateurs a été établie et une liste des différentes énergies utilisées avec les contrats correspondants a été dressée. Un plan d'action en a découlé en décembre 2025. Une douzaine d'actions y ont été recensées selon trois axes de travail :

- optimisation des flux énergétiques, à savoir une moindre consommation et une meilleure production, notamment

- photovoltaïque
- optimisation contractuelle, avec pour exemple une consommation énergétique aux meilleures heures
- amélioration du bilan d'émission des gaz à effet de serre.

Le taux de couverture énergétique de l'ensemble de l'assainissement de GBM (rapport entre l'énergie produite et l'énergie consommée) est actuellement de 90%.

Département Eau et Assainissement

Lancement du schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement de Besançon

Un système d'assainissement est composé d'une station d'épuration et de tous les réseaux qui y acheminent des eaux usées. Ainsi, le système de Port-Douvot comprend la station d'épuration située sur la commune de Besançon, ainsi que les réseaux et équipements acheminant les effluents des 28 communes raccordées.

Afin de déterminer les faiblesses du système, et d'établir un programme de travaux

correctif, un schéma directeur d'assainissement doit être réalisé tous les 10 ans. In fine, l'objectif est de réduire l'impact des eaux usées sur le milieu naturel. La réalisation du schéma directeur d'assainissement du système de Port-Douvot a été confiée à un bureau d'études. Ses conclusions seront connues dans 2 ans et demi environ.

Département Eau et Assainissement

Schéma directeur de la ressource en eau

Dans le cadre de la planification stratégique de la gestion de l'eau, un premier schéma directeur de la ressource en eau a été élaboré en 2021, couvrant l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire de GBM. Ce document initial concluait à une suffisance globale de la ressource en eau. Toutefois, face aux enjeux climatiques et aux évolutions démographiques anticipées, il est apparu nécessaire de procéder à une actualisation de ce schéma, en intégrant les projections de disponibilité de la ressource à l'horizon 2050, ainsi que les données issues du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Les premières analyses issues de cette mise à jour mettent en lumière plusieurs axes

prioritaires :

- la réduction des consommations d'eau et l'amélioration du rendement des réseaux de distribution ;
- le renforcement des interconnexions entre les différents réseaux, afin d'optimiser la répartition de la ressource selon les besoins territoriaux ;
- la poursuite des actions de préservation de la qualité des ressources, notamment face aux risques de pollution.

Ces mesures, combinées, permettront de garantir un accès durable et sécurisé à l'eau pour l'ensemble des usagers du territoire.

Département Eau et Assainissement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Sensibiliser le public à la protection de l'environnement

Grand Besançon Métropole (GBM) joue un rôle clé dans la préservation de l'environnement à travers ses politiques. Elle participe également à la sensibilisation du public à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles.



Le fonds « Développement Durable » : un soutien aux initiatives locales

Grand Besançon Métropole accompagne financièrement les communes et associations engagées dans des actions de sensibilisation et d'éducation au développement durable. Dans ce cadre, le fonds « Développement Durable » a permis de cofinancer 4 projets en 2025 pour un total de 11 164 euros. Parmi eux :

- Les Afters siestes,
- Les Portes ouvertes pour l'association Vol Moteur de Thise,
- La seconde édition de la journée « Mobilités Douces » à Chalezeule,
- Les ateliers « accueillir et sensibiliser sur l'écolieu de Claire Combe ».

Ces initiatives illustrent l'engagement du territoire en faveur d'un développement plus durable et d'une sensibilisation citoyenne accrue.

Service Environnement



Découverte des espaces naturels

Sorties "à la découverte de la biodiversité"

Dans le cadre de son Plan Climat, Grand Besançon Métropole souhaite sensibiliser les habitants et visiteurs sur les enjeux de biodiversité.

Dans la continuité des années précédentes, la collectivité a proposé en 2026 des sorties de découverte de la biodiversité pour le grand public, réparties sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif de ces animations est de faire connaître la diversité des milieux naturels, d'amener les participants à observer, reconnaître quelques espèces, découvrir leurs milieux de vie et s'approprier des pratiques

favorisant la biodiversité. Les sorties sont proposées à différents publics : usagers des infrastructures touristiques gérées par Grand Besançon Métropole, public scolaire, public empêché. Dans la mesure du possible, elles s'inscrivent en lien avec des structures locales. L'organisation et l'animation des sorties sont confiées à des animateurs natures expérimentés de la Ligue de Protection des Oiseaux Bourgogne-Franche-Comté.

En 2025, 10 sorties ont permis à 221 participants de découvrir la biodiversité locale et ses enjeux.

Service Environnement

BIODIVERSITÉ ET RESSOURCES NATURELLES



Aménager le territoire en intégrant le développement durable

Grand Besançon Métropole (GBM) prend en compte les enjeux du développement durable dans ses outils de planification et d'aménagement du territoire, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).



Schéma de cohérence Territorial (SCoT)

Le SCoT constitue un cadre stratégique à long terme pour l'aménagement d'un large territoire dépassant les limites de GBM. Son rôle est d'assurer la cohérence entre diverses politiques sectorielles telles que l'urbanisme, la mobilité, l'environnement, l'énergie et le climat, tout en anticipant les impacts des changements climatiques et les transitions à venir. Il est également un intégrateur des objectifs d'urbanisme des documents supérieurs. La révision du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, commencée en 2017 et qui a atteint sa phase

finale en 2025, a inclus un second débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique, visant à garantir la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Cette révision a été marquée par l'adoption unanime du bilan de la concertation et la consultation de plus de 30 structures partenaires. En fin de compte, le SCoT vise à permettre l'accueil de 18 000 nouveaux habitants d'ici 2050 tout en réduisant par trois la consommation foncière, favorisant ainsi un développement durable et résilient.

Syndicat Mixte du SCOT

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le PLUi vise à concrétiser spatialement le SCoT et le projet de territoire, tout en harmonisant les pratiques de planification locales.

Après six ans de travaux collaboratifs avec les 67 communes de Grand Besançon, le projet de PLUi a été arrêté par le Conseil communautaire le 11 décembre 2025. Depuis 1950, plus de 5500 hectares ont été urbanisés sur GBM (environ 10% du territoire), soit une multiplication par cinq de la tache urbaine, pour un doublement de la population. Afin de répondre et s'adapter à l'urgence climatique, le document d'urbanisme intercommunal s'inscrit dans le panel d'outils pour organiser, planifier le développement par une stratégie harmonisée, intégrée et ambitieuse. Le

projet de plan local d'urbanisme intercommunal fonde et construit ainsi un projet urbain équilibré tenant compte des dimensions écologique, environnementale, patrimoniale et paysagère propres au territoire de GBM. Il intègre les politiques publiques sectorielles nécessaires au projet de territoire : l'habitat, le développement économique, la qualité de vie (la gestion des déchets, les transports, la préservation des paysages...), la gestion des risques, pour former un vecteur de transition écologique et tendre vers un territoire plus résilient.

Direction Urbanisme Projet Planification

Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le RLPi est un outil de protection du cadre de vie qui encadre les conditions d'installation des publicités, des enseignes et des pré-enseignes (nombre, surface, caractère lumineux...). Véritable outil de planification en matière d'affichage publicitaire et d'enseigne, le RLPi a été approuvé par le Conseil communautaire le 11 décembre 2025, à l'issue d'une phase d'études, de dialogue et de concertation ayant permis d'aboutir à un document ambitieux à l'échelle des 67

communes de Grand Besançon Métropole. Poursuivant des objectifs de qualité des paysages, en particulier dans les secteurs remarquables et les entrées de ville, son application progressive tend vers une diminution de l'affichage, une réduction de la pollution lumineuse nocturne et de la consommation énergétique

Direction Urbanisme Projet Planification

> PERSPECTIVES Déjà en vigueur pour les projets de nouvelles enseignes ou de publicité, un travail est engagé pour accompagner l'appropriation, le suivi et la mise en œuvre du RLPi.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Faciliter l'insertion et l'accès à l'emploi

Grand Besançon Métropole (GBM) s'engage en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, en portant une attention particulière aux personnes éloignées du marché du travail et aux habitants des quartiers prioritaires confrontés à des difficultés économiques et sociales.





Faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi

Grand Besançon Métropole s'engage en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, en portant une attention particulière aux personnes éloignées du marché du travail et aux habitants des quartiers prioritaires confrontés à des difficultés économiques et sociales.

GBM et ses partenaires de l'emploi ont poursuivi en 2025 leur engagement pour favoriser la mise en relation entre employeurs et chercheurs d'emploi à travers plusieurs dispositifs et événements :

- le Décathlon de la Boucle, un événement innovant organisé les 6 et 7 juin 2025 en partenariat avec Décathlon et France Travail, mêlant sport et recrutement. Ce format original a permis à 123 participants de rencontrer des recruteurs dans un cadre dynamique et convivial.
- le Salon Cap vers l'Emploi, un rendez-vous incontournable qui a réuni 3 900 participants le 18 septembre, offrant de nombreuses opportunités aux demandeurs d'emploi, alternants, apprentis et personnes en reconversion professionnelle.

Dans le cadre de sa coprésidence du Comité local pour l'emploi – instance créée par la loi sur le plein emploi –, GBM a piloté le 18

novembre 2025, une journée d'animation sur la zone d'activité La Fayette à Besançon, visant à fédérer les acteurs économiques locaux et renforcer les liens entre entreprises et demandeurs d'emploi. Cet événement, organisé en partenariat avec l'Association La Fayette Entreprises, Réussite Emploi et France Travail, s'inscrivait dans une démarche d'attractivité territoriale et de valorisation des opportunités d'emploi, avec pour objectifs principaux :

- faire découvrir les métiers et secteurs porteurs (industrie, aéronautique, bâtiment, etc.),
- faciliter la mise en relation entre recruteurs et candidats,
- présenter les dispositifs d'aide (logement, mobilité, formation).

La matinée a réuni 85 entreprises et partenaires autour de tables rondes et kiosques thématiques, tandis que l'après-midi a permis à 130 demandeurs d'emploi de visiter six entreprises locales (Amphenol, Safran, Vittori, etc.), illustrant ainsi le rôle central de la Métropole dans l'animation des zones d'activités et la dynamique collective pour l'insertion professionnelle.

Direction Economie, Innovation et Territoire

Agir pour l'insertion professionnelle

Grand Besançon Métropole a poursuivi son soutien aux associations favorisant l'insertion professionnelle et aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), permettant d'offrir à des personnes en difficulté sociale ou professionnelle un contrat de travail avec un accompagnement individualisé dans le

cadre d'une activité économique. En 2025, cet engagement s'est traduit par un soutien financier significatif (51 projets soutenus) : 566 616 € alloués aux associations d'insertion dont 177 712 € versés aux SIAE.

Direction Economie, Innovation et Territoire

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi, et leur assurer une égalité des chances.



Faciliter l'insertion des jeunes



Mission Locale
Bassin d'Emploi de Besançon

Grand Besançon Métropole se mobilise pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi, et leur assurer une égalité des chances. Le service Accompagnement des Parcours Professionnels de GBM permet aux

apprentis, du CAP au Master 2, de préparer des diplômes dans des domaines variés tels que les métiers techniques, la culture, le développement durable, la communication, etc. En 2025, 31 apprentis ont été accompagnés (dont 16 recrutés en 2025). 1 apprenti a été recruté en CDI à la suite de son apprentissage. GBM a également accueilli 156 stagiaires en 2025. De plus, la collectivité a participé à un salon dédié à l'apprentissage, en collaboration avec la Mission Locale et à un salon de l'emploi organisé par le Département du Doubs. Chaque apprenti est suivi tout au long de son parcours et encadré par un maître d'apprentissage.

Grand Besançon Métropole est un partenaire actif de la Mission Locale du bassin d'emploi de Besançon, qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Grâce à un suivi personnalisé, ces jeunes bénéficient d'un soutien pour leur recherche d'emploi, leur orientation et l'accès à la formation, ainsi que dans des domaines essentiels tels que la santé, le logement, les droits et la citoyenneté. En 2025, GBM a renforcé son engagement en allouant 197 494 € à la Mission Locale. Cet appui a permis d'accompagner 3748 jeunes sur le bassin d'emploi, dont 3170 résidant sur le territoire de GBM et 1136 issus de quartiers prioritaires (QPV). Parmi eux :

- 462 jeunes ont intégré une formation, dont 414 résidant sur GBM et 48 en QPV
- 1142 jeunes ont accédé à un emploi, dont 965 sur GBM et 361 en QPV.

Direction Economie, Innovation et Territoire / Direction Emploi et Compétences

Faciliter l'insertion des jeunes très éloignés de l'emploi

L'École de la 2^e Chance du Doubs (E2C), portée par la Ligue de l'enseignement, accompagne les jeunes de 16 à 30 ans très éloignés de l'emploi en leur proposant un parcours d'insertion sociale et professionnelle pour faciliter leur accès à un emploi ou à une formation qualifiante. Ce dispositif, labellisé au niveau national depuis 30 ans, a ouvert ses portes place de l'Europe à Planoise en 2022. L'E2C sur 2025 a accompagné 117 stagiaires (82 nouveau stagiaires) dont 63 issus des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). 51% des stagiaires sortent de manière dynamique du dispositif. En 2025, GBM a renouvelé son soutien à l'E2C en lui accordant une aide de 50 000 € pour la mise en œuvre de son projet.

L'École de Production de Besançon (EPB), créée en 2017 par l'UIMM Franche-Comté, forme des jeunes dès 15 ans – souvent en décrochage scolaire ou en difficulté – aux métiers de l'usinage et de la mécanique, des secteurs en tension locale. Son originalité repose sur une pédagogie immersive : 2/3 du temps en pratique sur de vraies commandes industrielles, encadrés par des professionnels, et 1/3 en théorie, pour une insertion professionnelle immédiate. En 2025, GBM a renouvelé son soutien à l'EPB en lui accordant une aide de 14 500 €.

Direction Economie, Innovation et Territoire

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Engager le Grand Besançon Métropole à être exemplaire dans la diversité

Dans sa politique de gestion des ressources humaines, Grand Besançon Métropole (GBM) se mobilise contre les discriminations et favorise l'emploi des personnes en situation de handicap.



Le DuoDay : une démarche collective au service de l'inclusion

Le DuoDay est une initiative nationale visant à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. À cette occasion, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS ont renouvelé leur engagement commun en faveur de l'inclusion, la rencontre et du partage. Cette journée permet d'échanger de regard sur le handicap, de faire découvrir concrètement les métiers des trois entités et d'ouvrir des perspectives professionnelles durables.

Les agents mobilisés soulignent la richesse humaine de cette expérience :

« La journée s'est très bien passée. Nous avons pu échanger sur le parcours du candidat, ses motivations à participer au DuoDay et sur les missions de mon poste. Ce fut un réel plaisir de partager cette journée. »

« La journée en amont facilite l'accueil et limite les appréhensions de part et d'autre. Chaque situation dépend du handicap de la personne reçue, mais l'improvisation fait aussi partie de l'expérience et l'enrichit ! »

23 binômes ont été constitués : 8 à la Ville, 7 à GBM, 8 au CCAS. 5 partenaires ont été mobilisés.

Direction Santé au Travail et Suivi social



Retour d'expérience à l'issue du Duo Day

> PERSPECTIVES Le DuoDay contribue au renforcement de l'inclusion au sein des trois entités. Inscrit dans la politique handicap et dans la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, il constitue un levier structurant pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Contribuer au développement des quartiers politiques de la ville

Certains quartiers sont soumis à de fortes difficultés socio-économiques. La politique de la ville a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants, par des actions dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, le développement économique ou l'accès à la culture et à la santé. Cette politique mobilise de multiples acteurs nationaux et locaux, dont Grand Besançon Métropole (GBM).



Contrat de Ville

Le Contrat de Ville du Grand Besançon - Quartiers 2030, signé en mars 2024 par 22 partenaires, a poursuivi sa structuration en 2025.

Des réunions de quartier à destination des habitants et des associations des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) se sont déroulées au printemps. Organisées en deux séquences, elles ont permis de présenter les projets de quartier et d'échanger sur leur contenu, puis d'approfondir des thématiques choisies par les habitants. Les projets intègrent des objectifs propres à chaque quartier, et visent à prioriser et renforcer les

actions des institutions et associations sur des thématiques variées telles que l'éducation, la sécurité, le cadre de vie, la santé, l'accès à la culture...

L'appel à projets annuel permet à des porteurs de projets de solliciter des financements pour des actions alignées avec les objectifs des projets de quartier. L'appel à projets 2026 a été lancé en septembre 2025. Pour rappel, 189 projets ont été financés par GBM en 2025, avec un total de subvention de 984 601 €.

Service Contrat de Ville

Nouveau programme de Renouvellement urbain de Planoise (NPRU)

Le programme de renouvellement urbain s'est poursuivi en 2025 par l'aménagement d'espaces publics et la réalisation d'équipements de proximité. Dans la continuité de la dynamique de transformation urbaine initiée en 2019 (démarrage du NPRU), la totalité des travaux réalisés ou à l'étude intègrent les principes de résilience et contribuent à mieux préparer Planoise au changement climatique : les opérations prennent en compte les mobilités douces, l'accessibilité, la lutte contre les îlots de chaleurs, la désimperméabilisation des sols et la gestion intégrée de l'eau, le renforcement de la biodiversité, et la limitation de l'empreinte carbone.

Parmi les réalisations 2025, on peut citer la piétonisation du secteur Bourgogne, auparavant traversé par des voies fortement circulées, et constamment encombrées par du stationnement sauvage. A l'issue des travaux, le site est totalement transformé, revégétalisé, utilisé par les seuls piétons ou circulé en mode doux. Des bornes d'accès et de sortie permettent l'accès à une liste réduite de véhicules autorisés. Ce secteur est passé en 1 an d'espace urbain avec nuisances à extension du parc Novarina situé juste à côté. 6500 m² de surface imperméable ont été déconnectés du réseau, dont 680 m² désimperméabilisés, et 80 arbres et arbustes ont été plantés sur le site.

Service Contrat de Ville



Piétonisation du secteur Bourgogne

> PERSPECTIVES Engagement des aménagements des espaces publics et résidentiels autour de la rue de Dijon, poursuite de la rénovation du gymnase Diderot, finalisation de l'étude de réaménagement du secteur Cassin et premiers travaux, réception des travaux sur le secteur Cologne.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



Favoriser la solidarité territoriale

Grand Besançon se mobilise pour accompagner des projets d'aménagement durable sur l'ensemble des communes du territoire, afin de garantir un cadre de vie durable et inclusif pour tous.



Fonds « Climat » : accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement durable

Avec le fonds Climat, Grand Besançon Métropole soutient les investissements communaux dans un objectif de transition écologique. Articulé autour de 4 axes, ce fonds permet de financer des projets structurants pour les communes du territoire tels que l'aménagement d'espaces publics, la désimperméabilisation de cours d'école, l'aménagement d'espaces verts, la rénova-

tion thermique des bâtiments ou encore de l'installation de panneaux solaires ou réseau de chaleur.

En 2025, GBM a apporté son soutien à 7 projets, pour un montant de 186 086 €. Les communes bénéficiaires sont : Châtillon-le-Duc, Franois, Pouilley-Français, Roche-Lez-Beaupré, Roset-Fluans et Vaire.

Service Environnement

Aménagement de deux terrains familiaux locatifs (TFL) rue de la Grette à Besançon

Conformément aux prescriptions du Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage, et en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat, la collectivité a engagé la construction de deux terrains familiaux locatifs à destination des gens du voyage rue de la Grette à Besançon.

Le projet s'inscrit dans une démarche de construction durable, intégrant une ossature bois et favorisant le recours à des matériaux biosourcés. Les bâtiments sont équipés de

menuiseries en triple vitrage, d'une VMC simple flux, d'un chauffage par poêle à bûches et d'une production d'électricité en autoconsommation par panneaux photovoltaïques. Une cuve de récupération des eaux pluviales permet l'alimentation des WC et l'arrosage des espaces extérieurs. Le projet intègre également des mesures en faveur de la préservation de l'environnement, notamment par le maintien d'un arbre remarquable existant (cerisier).

Direction Habitat, Logement, Gens du Voyage

> PERSPECTIVES Développer l'offre d'habitat adapté et durable en cohérence avec les orientations départementales et locales.

Assurer l'accès au logement et la mixité sociale

Conformément aux objectifs et orientations de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH 2024-2029), GBM a confirmé son engagement et son soutien pour le développement d'une offre accessible, en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale. Le PLH fixe un objectif de production de logements locatifs sociaux à hauteur de 110 logements par an.

En 2025, les bailleurs sociaux ont réalisé l'objectif du PLH et programmé 110 logements locatifs sociaux dont 55 % sont des PLAI (logements très sociaux). 60 % de cette offre nouvelle sera construite sur le secteur urbain du SCOT, 38 % sur la ville de Besançon ce

qui tend au rééquilibrage territorial attendu dans le PLH. Cette programmation 2025 de logements locatifs sociaux implique une aide financière de GBM aux bailleurs sociaux de 866 000 € sur fonds propres et 639 000€ au titre des aides à la pierre délégués.

96 logements publics ont été programmés par les bailleurs avec un niveau de performance énergétique supérieur à celui de la RE 2020, permettant ainsi de réduire les charges en chauffage du ménage occupant :

- 31 logements avec un IC Energie – 10%,
- 65 logements avec un IC Energie – 20%.

Direction Habitat, Logement, Gens du Voyage

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Un enseignement artistique pour tous

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise l'accès de tous à un enseignement artistique, vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement.



Art et culture pour chacun : une éducation accessible à tous

Le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Grand Besançon Métropole (GBM) et les écoles de musique financées par GBM sur le territoire facilitent l'accès de tous à la pratique des arts (musique, danse, art dramatique ...).

Le 6 novembre 2025, les élus de GBM ont adopté le projet d'établissement 2024-2027 du conservatoire dont l'un des 3 axes structurants est « Un conservatoire accessible ».

Pour l'année scolaire 2024/2025, le CRR comptait 1496 élèves, encadrés par 97 ensei-

gnants et proposait environ 70 disciplines dans 80 salles d'enseignement, incluant des salles de pratiques collectives et un auditorium de 280 places. Afin de garantir l'accessibilité à ses enseignements, le conservatoire applique des tarifs d'inscription aux élèves de GBM ajustés selon le quotient familial CAF. De plus les élèves de GBM ont la possibilité de louer des instruments, avec une réduction de 50% sur le montant de la location pour les foyers relevant d'un certain seuil de quotient familial.

Direction Conservatoire à Rayonnement Régional



Concert de l'école de musique du plateau de Saône - © JC SEXE

Des associations de pratique musicale de proximité

Les écoles de musique associatives soutenues par Grand Besançon Métropole constituent une offre d'enseignement musical de proximité grâce à 10 associations réparties sur le territoire. Ce sont ainsi 2 214 élèves qui bénéficient de cours individuels ou collectifs, sur des répertoires variés (musique traditionnelle, classique, jazz, musiques actuelles...).

En parallèle, Grand Besançon Métropole conforte son soutien à La Rodia et à l'association Le Bastion, lieu de répétition et de pratique musicale en musiques actuelles. Amateur ou professionnel, cette association s'adresse à tous, propose des studios adaptés, équipés ou non, des sessions de formation, de l'accompagnement et des événements sur le territoire (Musiciennes, Le Biergarten...).

Direction Action culturelle

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Rendre la culture accessible aux publics éloignés

Grand Besançon Métropole (GBM) favorise l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, y compris aux publics les plus éloignés. Elle soutient dans cette perspective de nombreuses actions culturelles sur son territoire.



La culture pour tous

Grand Besançon Metropole (GBM) joue un rôle clé dans l'organisation d'événements culturels et le soutien aux acteurs locaux, avec pour ambition d'animer le territoire, de promouvoir la création artistique, ainsi que de rendre accessible à tous l'offre culturelle.

Depuis 2013, en collaboration étroite avec les communes hôtes et avec l'appui de La Rodia et du Bastion pour la programmation, GBM organise les Mardis des rives. Les mardis de juillet et août, habitants et visiteurs sont invités à assister gratuitement à un concert dans une commune du Grand Besançon située le long du Doubs, en famille ou entre amis. En 2025, sept soirées ont eu lieu, rassemblant 13 421 spectateurs, soit une moyenne de 1 917 personnes par concert. L'événement a accueilli 12 groupes et 33 artistes.

Pour renforcer l'accessibilité de l'événement tout en tenant compte des enjeux d'éco-responsabilité, GBM a renouvelé l'offre de navettes gratuites entre Besançon et la commune d'accueil, ainsi que l'extension du service Ginko Access à cette manifestation. En 2025, une navette urbaine a également été mise en place pour le concert de clôture à Besançon. L'organisation tend à être la plus éco-responsable possible en encourageant les modes doux (mise en place de parkings vélo, communication autour du co-voiturage...), en incitant à un approvisionnement de produits locaux pour la restauration et buvette, en adaptant son dispositif de tri des déchets ou avec l'installation de toilettes sèches.

Par ailleurs, GBM accompagne les organisateurs de manifestations culturelles sur le territoire. En 2025, 26 événements ou festivals ont bénéficié d'un soutien sur une vingtaine de communes du Grand Besançon.

Parmi eux : Le Grand Huit, porté par Côté Cour, dans 9 communes hors Besançon, Le Festival de Caves, Orgue en Ville, La Via Musica, Festival POTE, Coup de Projecteur, Photographie Besançon, Faites Moins d'Bruit, La Nuit de la Musique de Chambre, les After-siestes, Les Dimanches d'avril, Back to the trees, Ebulli'Son, la saison de cinéma à Byan-sur-Doubs, Le Festival Le Loup dans la Rue, le Festival du Bitume et des Plumes, Bien Urbain, le Festival de Littératures noires, policières et sociales, Détonation...

À travers ces actions, GBM confirme son engagement en faveur d'une offre culturelle riche et variée, accessible au plus grand nombre et ancrée dans la vie locale.

Direction Action Culturelle



Festival Du bitume et des plumes - © JC SEXE

> PERSPECTIVES Poursuivre l'augmentation de la fréquentation de la navette des Mardis des rives et consolider l'éco-responsabilité de l'évènement.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS

4.3 Développer la pratique sportive

Grand Besançon Métropole (GBM) poursuit son engagement en faveur du développement durable en apportant son soutien aux structures et aux manifestations sportives. Cette démarche vise à promouvoir le sport tout en contribuant à la santé et au bien-être des habitants, dans une perspective de responsabilité sociale et environnementale.



Expérimentation d'un pôle de gestion des déchets pour le festival outdoor Grandes Heures Nature

Face au constat d'une réelle complexité et inefficacité des principes de collecte habituellement mis en œuvre sur les opérations événementielles, le choix a été fait d'expérimenter un nouveau process sous la forme de Pôle déchets. Ainsi, plus aucune poubelle n'est disponible en accès libre et les déchets sont collectés sur ces pôles, sous l'œil attentif d'agents de la collectivité permettant de guider les usagers vers le bon bac. Ce fonctionnement a fait ses preuves, avec une collecte efficace à 100% et sans dégradation de l'état de propreté du site. Cette centralisa-

tion nécessite une mobilisation en personnel accentuée, pour un résultat optimisé.

En 2025, 100% des déchets collectés ont été acceptés dans le circuit de traitement (6 bacs non conformes en 2024). 3 flux ont été collectés (Biodéchets, recyclables et résiduels). Une réduction de 50% du poids de déchets résiduels (500 kg => 250 kg), et de 25% du volume de déchets recyclables a été observée.

Direction Projet Grandes Heures Nature / Direction des Sports

> PERSPECTIVES Consolidation / optimisation du dispositif. Objectif chiffré de réduction des déchets à positionner.

Mise en œuvre d'un self pour les équipes RH engagées sur le festival outdoor Grandes Heures Nature

Afin de réduire les déchets liés aux contenants alimentaires tout en optimisant les portions servies et en limitant le gaspillage alimentaire, l'espace « Staff » du Festival Outdoor Grandes Heures Nature a proposé une formule self. Cette mise en œuvre a permis de réduire de 100% les déchets liés aux emballages alimentaires, grâce à l'usage de vaisselle réutilisable tout en garantissant une consommation proche de 100% des denrées servies au staff.

Direction Projet Grandes Heures Nature / Direction des Sports

> PERSPECTIVES Evaluation quantitative des biodéchets de ce secteur.

Renforcement des circuits courts

Le Festival Outdoor Grandes Heures Nature s'inscrit dans une démarche de développement territorial, alliant dynamisation économique et préservation du territoire. À ce titre, sa politique d'achats est conçue de manière à privilégier les circuits de proximité, en réduisant significativement le périmètre géographique des dépenses engagées. Ainsi,

80 % des crédits sont réinvestis directement sur le territoire de GBM. Par ailleurs, cette approche s'accompagne d'une exigence renforcée en matière de d'origine des produits, dont la totalité est de production française.

Direction Projet Grandes Heures Nature / Direction des Sports

> PERSPECTIVES Maintien de ce cap sur la politique des achats. Amélioration selon les possibilités et opportunités.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Favoriser le développement d'un tourisme durable

Grand Besançon Métropole (GBM) est une destination touristique dotée d'une offre large dont deux inscriptions à l'UNESCO, 6 musées de France et de nombreux autres sites. Forte de ses atouts, elle entend poursuivre sa politique d'attractivité et de rayonnement. Territoire composé de forêts, de rivières, et de paysages, elle souhaite par ailleurs développer l'écotourisme, qui constitue l'un des axes forts de son schéma de développement touristique adopté en 2022.



Poursuivre les actions en faveur d'un tourisme durable

Grand Besançon Métropole a continué à mettre en œuvre sa stratégie pour promouvoir le territoire comme une destination durable et d'écotourisme au sein des Montagnes du Jura, telle que définie dans le schéma de développement touristique révisé en 2022.

Dans le domaine de l'itinérance touristique, GBM a renforcé son rôle en reprenant le pilotage du contrat de canal pour la vallée du Doubs (incluant les projets autour du fluvial et du cyclotourisme) via l'embauche d'un animateur dédié. En mai 2025, le siège France de l'AEVF, association européenne des chemins de la Via Francigena, (reliant Canterbury à Rome à travers le territoire), s'est également installé à Besançon.

Concernant les mobilités durables, le Besançon Pass tourisme (BPT), lancé en 2019 en partenariat avec Kéolis et la Ville de Besançon, reste opérationnel. Il permet un accès au réseau de transport Ginko et aux quatre sites touristiques majeurs du centre-ville pour une durée de 12h, 24h ou 48h, et inclut désormais l'accès aux Ginko VéloParks. En 2025, 2162 Pass ont été vendus, attestant d'une progression régulière depuis sa mise en service. De plus, la desserte en bus de la base d'Osselle pendant l'été avec la ligne "Osselle plage" a été poursuivie.

GBM a également organisé, une rencontre avec les hébergeurs à l'automne 2025. Cette rencontre a inclus des échanges avec Doubs tourisme concernant les labels environnementaux et une présentation des aides du contrat de Chaleur Renouvelable territorial.

Sur le plan de la communication, en collaboration avec le Comité Régional du Tourisme, GBM a financé une campagne de communication avec SNCF-Connect pour encourager les visiteurs à se rendre à Besançon par le train.

Enfin, GBM a poursuivi ses actions pour améliorer les équipements touristiques communautaires :

- sur la base nature d'Osselle, des travaux d'ajustements ainsi que l'obtention du label pavillon bleu pour la première année
- sur le camping de Besançon-Chalezeule, la poursuite des travaux pour optimiser les locaux avant les travaux d'isolation prévus en 2026
- sur les haltes fluviales de Deluz et du Moulin Saint-Paul à Besançon, le renouvellement du label pavillon bleu.

Service Tourisme



Restaurant les lacs d'Osselle - © JC SEXE

> PERSPECTIVES Un plan de gestion environnemental de la base d'Osselle sera élaboré sur 2026.

ÉPANOUISSEMENT DES ÊTRES HUMAINS



Favoriser la bonne santé et le bien-être

Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon intègrent la santé comme un enjeu transversal de leurs politiques publiques. Le nouveau Contrat Local de Santé (CLS) 2025-2029, adopté le 19 décembre 2024, vise à améliorer le bien-être des habitants en agissant sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé.



Contrat Local de Santé : un engagement territorial renouvelé pour la santé

Signé le 19 décembre 2024, le Contrat local de Santé (CLS) de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole (GBM) s'étend sur la période 2025-2029. Il permet à la collectivité de s'engager sur cette thématique de par ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de politique de la ville, de mobilité, d'environnement ou encore d'habitat.

Dans cette logique, la santé est intégrée de manière transversale à l'ensemble des politiques publiques. Le CLS s'articule ainsi étroitement avec les démarches structurantes du territoire, notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Projet Alimentaire Territorial, le Contrat de Ville ou encore la Convention Territoriale Globale, afin de renforcer la cohérence et l'impact des actions engagées.

Ce contrat repose sur l'engagement de 13 partenaires signataires mobilisés autour d'objectifs communs :

- agir pour la santé de l'ensemble des habitants du Grand Besançon
- réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé
- faire de la santé un enjeu transversal des politiques publiques
- fédérer durablement les acteurs du territoire autour des enjeux de santé.

Une première année de mise en œuvre marquée par des actions concrètes

L'année 2025 a été marquée par le lancement opérationnel du Contrat Local de Santé, avec l'organisation d'un Forum Santé réunissant partenaires, professionnels et habitants autour des premières actions déployées sur le territoire.

Agir sur les liens entre santé et environnement

Plusieurs actions ont été engagées afin de renforcer la prévention face aux risques environnementaux et climatiques. Des campagnes d'information et de mobilisation

ont notamment porté sur la lutte contre le moustique tigre et l'ambrosie, illustrant la prise en compte des enjeux de santé environnementale dans une approche « Une seule santé ». Ces actions contribuent à développer la culture du risque et la capacité d'adaptation du territoire face aux impacts du changement climatique.

Améliorer l'accès aux soins et aux droits

Le CLS soutient le développement de la médiation en santé afin de faciliter l'orientation des habitants vers les dispositifs de soins et d'accompagnement existants, en particulier pour les publics les plus éloignés du système de santé. Cette dynamique contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Renforcer les actions en santé mentale et en soutien aux publics vulnérables

La santé mentale constitue une priorité forte du CLS. En 2025, la dynamique du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) s'est poursuivie à travers l'animation de rencontres et de temps d'échanges entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Par ailleurs, la Maison des femmes pour l'égalité a été mise en lumière comme un dispositif structurant du territoire pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Structurer un réseau de partenaires engagés

Au-delà des actions thématiques, l'année 2025 a permis de consolider la coopération entre les partenaires du CLS grâce à l'organisation de temps de rencontres par exemple au cours du Comité Technique, de coordination et de partage de pratiques. Cette dynamique renforce la lisibilité des actions et la complémentarité des interventions au service de la santé des habitants.

Service Environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux

Grand Besançon Métropole (GBM) participe depuis plusieurs années au développement d'une agriculture durable de proximité et d'une consommation de produits locaux, notamment via sa pépinière maraîchère, créée en 2014 à Chalezeule, qui accueille des maraîchers en agriculture biologique testant leur projet. L'espace test dispose d'un magasin « Graines de maraîchers » qui permet la commercialisation des légumes bio.



Pépinière locale d'activités maraîchères

La pépinière « Graines de maraîchers » de GBM accueille à Chalezeule depuis 2014 des maraîchers en agriculture biologique pour tester leur projet en grande nature. Trois espaces sont réservés à des porteurs de projets qui souhaitent se tester et développer leur activité à proximité de Besançon. En 2025, un nouveau collectif de 2 personnes a rejoint le site des Andiers ; d'autres maraîchers ont quitté l'espace test après 3 années d'expérimentation et sont installés, pour certains sur le site des Vallières, et pour d'autres sur une parcelle proposée par la ville de Besançon dans le secteur Port Douvot.

Sur la période 2014-2024 la pépinière maraîchère des Andiers a accueilli 14 maraîchers dont 8 se sont installés depuis à proximité de Grand Besançon.

Service Environnement



Pépinière des Andiers à Chalezeule - © JC SEXE

Soutien à la formation

Depuis 2010, GBM soutient les actions de repérage de porteurs de projet d'installation agricole et l'animation de la formation « De l'idée au projet d'installation agricole » portée par l'AFOCG 25 (Association de Formation Collective à la Gestion). En 2024-25, l'AFOCG a mis en place cette formation sur la structuration de projets agricoles et a réuni 11 stagiaires pendant 10 jours.

Service environnement

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Agir ensemble pour une agriculture locale et une alimentation saine et accessible au plus grand nombre

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'agglomération bisontine, initié par Grand Besançon Métropole (GBM) avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture (CIA) Doubs – Belfort et formalisé en 2020 par la signature d'une charte par 14 partenaires, a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local.



Projet Alimentaire Territorial de GBM

GBM et ses partenaires œuvrent depuis plusieurs années pour le développement d'une agriculture durable de proximité et la consommation de produits locaux. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié par GBM avec 12 partenaires a obtenu une labélisation de niveau 2 en novembre 2024. Ce PAT a pour objectif de fédérer les différents acteurs du territoire afin de favoriser une alimentation saine et accessible au plus grand nombre, en privilégiant un approvisionnement local. Il a un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire de nos territoires.

Le Programme d'Action Territorial (PAT) comporte plus de 30 opérations, dont 6 animées par GBM, parmi lesquelles :

- l'organisation d'un premier forum en juin 2025 à Pugey, rassemblant tous les partenaires,
- un soutien à la formation pour l'installation agricole de porteurs de projets,
- le développement d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de GBM pour préserver le foncier agricole.

En 2025, dans le cadre du PAT, le projet MIAM (Mutualisons les Initiatives entre Agriculteurs et Mangeurs) porté par le Civam le serpolet et Active 71, partenaires du PAT, a permis de mettre en place des actions très concrètes en lien avec la précarité alimentaire comme la création d'un jardin solidaire sur la commune de Mamirolle.

Service environnement



Réunion publique à Chatillon-le-Duc

Les projets alimentaires communaux

Depuis 2022, GBM a fait le choix d'accompagner les dynamiques alimentaires au plus proche des habitants, en créant le programme des projets alimentaires communaux avec les communes du territoire.

Chaque commune engagée dresse un diagnostic en lien avec les élus et les habitants, et définit des actions concrètes pour tendre vers une alimentation plus saine, durable et juste : initiatives contre le gaspillage alimentaire, rénovation de vergers, développement de marchés de producteurs, création d'AMAP, ateliers de cuisine...



Cueillette solidaire Devecey 2_2024_ © Alexandra Guyon

En 2025, 4 nouvelles communes se sont engagées dans la démarche des Projets Alimentaires Communaux : Châtillon-le-Duc, Saint-Vit, Pugey et Serre-les-Sapins, rejoignant ainsi les communes de Devecey, Mamirolle, Fontain, Pirey et Geneuille.

Service environnement

> PERSPECTIVES Engager de nouveaux restaurants collectifs dans la démarche « mon restau responsable » pour agir sur le gaspillage alimentaire, le bien être des convives et la qualité de l'alimentation.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Inciter à la réduction des déchets

Réduire nos déchets est essentiel pour limiter notre impact écologique. Grand Besançon Métropole (GBM), membre du SYBERT, mène des actions pour sensibiliser habitants et organismes publics et privés. Un partenariat avec France Active permet également de structurer une filière locale, favoriser la réutilisation des matériaux et réduire les déchets du secteur du bâtiment.



Ouverture d'un espace pédagogique dédié à la réduction des déchets et à l'économie circulaire

Au 226C rue de dole, a ouvert depuis plus d'un an le nouvel espace pédagogique du SYBERT dédié à la réduction des déchets et à l'économie circulaire. Cet espace accueille toute l'année habitants et structures de tout type (associations, entreprises, organisme de formation) pour aborder le sujet des déchets et du recyclage.

Les visites immersives à l'aide d'un casque connecté permettent au public de découvrir le centre de tri des déchets recyclables (rappelons que pour des raisons de sécurité, ce dernier ne se visite pas), offrant ainsi une expérience immersive aux visiteurs confortablement installés dans la salle. Grâce à un outil de visioconférence, un animateur du SYBERT se connecte en direct du centre de tri et évolue dans les différentes zones pour expliquer le fonctionnement des machines et le travail des agents (quai de déchargement, trommel, tri optique, cabine des valoristes, cabine de contrôle...).

En complément, de nombreuses activités sont proposées gratuitement toute l'année (ateliers fabrication de produits ménagers, cuisine anti-gaspi, réparation textile...). Une programmation annuelle est maintenant diffusée 2 à 3 fois par an.

70 événements ont été organisés en 2025, pour plus de 1 000 participants.

SYBERT



Visite immersive à l'aide d'un casque connecté

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Valoriser la matière organique issue des déchets

Le tri et la valorisation de la matière organique issue des déchets permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. Grand Besançon Métropole (GBM) et le SYBERT organisent des actions auprès du grand public et des professionnels pour valoriser cette matière.



Déploiement du service de broyage de proximité dans les communes

Dans le cadre de sa politique de prévention et réduction à la source des biodéchets, le SYBERT souhaite inciter les communes du territoire et leurs administrés à valoriser leurs déchets verts sur place, afin de favoriser un retour au sol de la matière organique et d'éviter leur transport en éco-centre. Pour répondre à cet objectif, le SYBERT a fait l'acquisition en 2023 de deux broyeurs multi-végétaux, de capacité professionnelle et déployé le service auprès de 10 communes en 2024.

En 2025, 20 opérations ont été réalisées sur 8 communes. La bonne participation des usagers a permis de détourner environ 564 tonnes de déchets verts. La mesure des volumes et des tonnages reste approximative et fera l'objet d'un nouveau protocole de mesure.

Pour rappel et afin de protéger la biodiversité, ces opérations ne sont pas proposées d'avril à fin août, période pendant laquelle il est recommandé de ne pas tailler les haies et arbres.

SYBERT



Atelier de broyage à Amagney

> PERSPECTIVES Le service de broyage de proximité sera consolidé, avec l'objectif de desservir un plus grand nombre de communes en 2026, dans la limite des capacités du service Valorisation Organique.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



5.5 Faciliter le tri et le recyclage des déchets

Le tri des déchets et leur recyclage, ou leur valorisation, permettent de diminuer le volume des déchets partant à l'incinération. La sensibilisation au tri et sa facilitation par la mise en place d'équipements dédiés permettent d'accroître le nombre de déchets triés.



Mise en place d'un système de détection des erreurs de tri

3 tonnes. C'est la quantité d'erreurs de tri traitées au centre de tri en 2024.

Parmi ces déchets, certains posent de réels problèmes pour la sécurité des agents (déchets médicaux, bouteilles de protoxyde d'azote) et pour l'intégrité des matériels de collecte et des installations industrielles de traitement des déchets. En une seule année, cinq départs de feu ont dû être maîtrisés dans les camions de collecte et sur l'espace public.

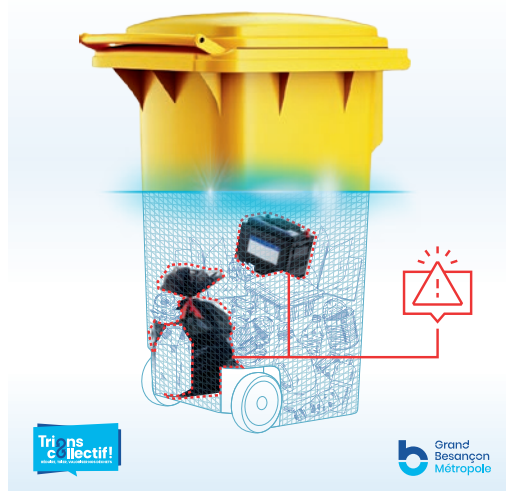
Au-delà des risques encourus par tous, les erreurs de tri coûtent à l'ensemble des grand bisontins 1,15 million d'euros par an, soit près de 6 € par an et par habitant.

Pour limiter ces pollutions coûteuses et dangereuses, la Direction Gestion des Déchets expérimente un système de détection des erreurs de tri augmenté par de l'intelligence artificielle. Le but ? Repérer les pollutions de bacs de tri massives et récurrentes puis personnaliser la sensibilisation auprès des usagers.

Direction Gestion des déchets

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grand Besançon Métropole équipe ses camions de collecte des déchets d'un système de détection des erreurs de tri



Tri
ns
c
ollectif!

Grand
Besançon
Métropole

> PERSPECTIVES En 2026, mise en place opérationnelle du SDE et début de la sensibilisation ciblée.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Promouvoir le réemploi

Une économie durable passe par une utilisation plus rationnelle des ressources, notamment par une optimisation de leur usage et leur réutilisation. Les acteurs publics ont un rôle important à jouer en la matière, tant dans leurs propres actions que dans la sensibilisation du grand public et des entreprises.



Promouvoir le réemploi

En 2025, Grand Besançon Métropole a organisé un cycle de cinq rendez-vous (septembre 2025 à janvier 2026) à destination des professionnels du bâtiment pour favoriser le développement du réemploi. Ce programme combinait un webinaire de cadrage, deux visites de terrain (chantier en déconstruction et identification de gisements) et deux ateliers techniques. Il visait à outiller concrètement les acteurs, de la conception des projets à la réponse aux marchés publics. L'action a permis de lever certains freins techniques et juridiques et de renforcer l'interconnaissance locale. Elle contribue à structurer progressivement une filière territoriale du réemploi.

156 personnes ont participé aux 4 rendez-vous de 2025 sur le réemploi.

Service Environnement

Réemploi de contenants réutilisables dans l'événementiel

En 2025, le SYBERT a rejoint le dispositif « Comtois, Rends-moi » mis en place par le Syndicat de traitement des déchets du Haut Doubs (PREVAL) et le Pôle de coopération économique du Haut Doubs (YAKA) en 2024, avec le soutien de la Région BFC, du département du Doubs, de l'ADEME et de l'éco-organisme CITEO. Le projet consiste en un service de location et de lavage d'une flotte mutualisée de vaisselle réemployable, pour les organisateurs d'évènements. L'objectif est de réduire les déchets issus de l'utilisation de contenants à usage unique, et leur

impact environnemental. La participation du SYBERT au projet permet aux organisateurs situés sur le territoire de bénéficier de tarifs préférentiels.

18 événements ont fait appel au dispositif « Comtois, Rends-moi » de fin mai à fin décembre 2025, sur le territoire de GBM, pour un total de 61 600 contenants loués (gobelets 30 et 50 cl, plateau-repas, barquettes). Le montant total du soutien financier au lavage de la part du SYBERT s'élève à 3 500 €.

SYBERT



Contenant réutilisable

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour une consommation numérique responsable

Le numérique a un impact fort en matière environnemental tant pour le climat (émission de gaz à effet de serre) qu'en matière d'utilisation de ressources et de production de déchets. Les acteurs publics ont un rôle important dans la mise en œuvre d'une politique de sobriété numérique.



Marché de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et le CCAS ont conclu un marché public relatif à la collecte et au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) avec une entreprise d'insertion locale (Saint-Vit informatique).

Ce marché permet d'assurer la gestion conforme des DEEE issus du parc informatique et des équipements électroniques de la collectivité selon les obligations réglementaires en vigueur. Le recours à une entreprise d'insertion locale répond aux objectifs de la commande publique responsable en conjuguant performance environnementale et utilité sociale. Cette démarche favorise l'emploi et l'insertion professionnelle de personnes éloignées du marché du travail sur le territoire. Le traitement des DEEE par des filières agréées garantit la valorisation des matériaux recyclables et limite l'impact environnemental lié à la fin de vie des équipements.



Atelier de réparation du matériel informatique - © JC SEXE

Direction des Systèmes d'Information

Acculturation de l'ensemble des agents de la Direction des Systèmes d'Information au numérique responsable

L'ensemble des 65 agents de la Direction des Systèmes d'Information (DSI), ainsi que les élus référents au numérique, ont participé à un atelier de la Fresque du Numérique au cours de l'année. Cet atelier collaboratif de sensibilisation permet aux participants de comprendre les enjeux environnementaux liés au numérique et d'appréhender l'empreinte écologique des équipements et des usages informatiques. La démarche vise à renforcer les connaissances des agents de la DSI sur l'impact environnemental des systèmes d'information qu'ils conçoivent,

déploient et maintiennent. Les agents ont ainsi pu mesurer les impacts du numérique sur l'ensemble du cycle de vie des équipements, de leur fabrication à leur fin de vie. Cette formation permet d'intégrer les principes de l'écoconception et de la sobriété numérique dans les pratiques professionnelles quotidiennes de la direction.

Direction des Systèmes d'Information

> PERSPECTIVES Péreniser l'action d'acculturation au numérique responsable pour 2026 lors des recrutements et agents et l'ouvrir aux collègues de l'ensemble des directions.

CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES / ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Pour des achats et marchés publics socialement et écologiquement responsables

Les achats publics représentent en France près de 10 % du PIB. Ils constituent un levier d'action important en matière environnementale et sociale. Grand Besançon Métropole (GBM) s'inscrit dans cette démarche d'achats responsables depuis plusieurs années. En 2021, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS ont adopté un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).



Bilan 2025 du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)



L'achat public, en tant qu'outil de mise en œuvre des politiques publiques portées par nos collectivités joue un rôle fondamental pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

Dans un souci d'exemplarité, nos collectivités (Ville de Besançon et GBM) se sont dotées en 2021 d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) afin que l'ensemble de nos achats publics prennent en compte les objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

L'adoption du SPASER renvoie une image de responsabilité en faveur du développement durable auprès des opérateurs économiques locaux, de la société civile et de l'ensemble des citoyens.

Le SPASER détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Le SPASER se décline en 3 axes et se fixe un objectif annuel de 70% de marchés >90K€HT attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale (conditions d'exécution, spécificités techniques, critères d'attribution, label/certification...). En mai 2022, il a été décidé de revoir annuellement à la hausse cet objectif de 70% par palier de 10%.

Les 3 axes sont les suivants :

- Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans nos achats publics
- Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable
- Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local

Indicateurs

Pourcentage de marchés attribués > 90 k€ HT intégrant une clause d'exécution environnementale :	Pourcentage de marchés attribués > 90 K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres :	Nombre d'heures d'ETP générées par des clauses d'insertion dans les marchés publics
2025 : 87,60%	2025 : 76,74%	2025 : en attente
2024 : 44,24 %	2024 : 58,06 %	2024 : 66 826 heures de réservées
2023 : 26,44%	2023 : 47,51 %	2023 : 21 769,75 heures d'insertion réalisées, soit 13,5 ETP (non consolidé)
2022 : 41,18%	2022 : 61,76 %	2022 : 23 392,67 heures d'insertion réalisées, soit 14,5 ETP
2021 : 23,94%	2021 : 56,91 %	2021 : 30 870,18 heures d'insertion réalisées, soit 19 ETP
2020 : 18,06%	2020 : 19,44%	2020 : 12 232,01 heures d'insertion réalisées, soit 7,6 ETP

Chiffres clés

94,57 % des marchés attribués par GBM d'un montant supérieur à 90 K€ HT comprennent au moins une disposition sociale et/ou environnementale

Bilan spécifique SPASER

Indicateurs cités dans le SPASER :

Année 2024	
Nb de marchés GBM attribués > 90K€ :	217

Année 2025	
Nb de marchés GBM attribués > 90K€ :	129

		GBM Nb	GBM Taux
Axe 1	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une condition d'exécution environnementale	113	87,60
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant une certification ou un label environnemental comme condition d'agrément de la candidature	5	4,42 %
	Nombre / taux de consultations attribuées > 90K€ HT intégrant un critère environnemental d'analyse des offres	99	76,74%
Axe 2 (chiffres non consolidés)	Nombre de marchés attribués avec une clause sociale comme condition d'exécution	30	26,55%
	Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion et traduction en équivalent temps plein	A remplir en heure	
	Nombre de bénéficiaires et profils		
Axe 1 et 2	Pourcentage de marchés attribués >90K€HT comprenant au moins une disposition sociale et/ou environnementale	94,57 %	
Axe 3	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises du Grand Besançon	63	48.84%
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises du département du Doubs	77	59.69%
	Nombre de marchés >90K€ HT attribués aux entreprises de la Région Bourgogne Franche Comté	98	75.97 %
	Délai moyen de paiement	19.81 jours	

Indicateurs complémentaires non cités dans le SPASER :

- Volume en m³ d'eau potable économisée via le marché de prestations de curage de réseau : 2 137m³
- Volume en m³ de remblais recyclés et réutilisés via le marché de création de branchement eau potable et assainissement : 485m³
- Volume de matériaux recyclés utilisés dans les chantiers suivis par la Direction Grand Travaux : 4813 m³
- Volume de matériaux du chantier réutilisés sur les chantiers de la Direction Grand Travaux : 4011 m³
- Nombre d'opérations de travaux en cours intégrant l'utilisation de matériaux bio-sourcés : 1 (Campus : Rénovation du bâtiment Métrologie C)
- Surface désimperméabilisée par la Direction Grands Travaux : 11 758 m²
- Surface plantée suite à désimperméabilisation par la Direction Grands Travaux : 4386 m²

Illustration de certains marchés spécifiques attribués en 2025

Remplacement et rénovation des bancs en bois de la Cité des Arts à Besançon

Afin de garantir le renouvellement de la ressource, le bois utilisé pour ces travaux est issu d'une exploitation durablement gérée. Les produits et procédés de traitement préventif des bois sont également les moins nocifs possibles pour l'environnement. Quant aux produits de finition, sont interdits les produits comportant des pigments à base de métaux lourds.

De plus, le marché a été analysé sur la base d'un critère relatif à la limitation de l'impact environnemental de l'opération prenant notamment en compte la traçabilité à 100 % du bois depuis la récolte jusqu'à la mise en œuvre finale, et la contribution à la gestion durable des forêts de provenance du bois concerné.

Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets des services

Dans le cadre de sa politique de développement durable, GBM a lancé un marché pour le traitement des déchets des services. Les déchets concernés sont le bois, la ferraille, les encombrants et déchets de bâtiments/TP, les résidus de balayure de chaussée, les feuilles ramassées sur la voie publique, les déchets recyclables type papiers/cartons/plastiques, les bouteilles de gaz et les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Sur les 8 lots de l'accord-cadre, 2 lots (déchets recyclable et DEEE) sont réservés aux structures d'insertion ou employant des travailleurs handicapés.

De plus, les offres ont été jugées sur la base d'un critère relatif aux modes de traitement des déchets et filières de valorisation.

Fourniture de bacs roulants à ordures ménagères

Le marché de fournitures de bacs roulants à ordures ménagères relancé en 2025 a valorisé les offres présentant un fort pourcentage de matière recyclée dans la composition des bacs. De plus, le marché imposait une clause de réduction des nuisances sonores lors de leur utilisation et manipulation (roulement, ouverture et fermeture du couvercle...).

Le titulaire propose des bacs avec 100 % de matière recyclée et 100 % recyclables sans utilisation de solvants. Les roues des bacs sont fabriquées selon un procédé innovant utilisant l'injection, d'aspect alvéolé et allégé en matière ce qui permet d'économiser de 30 % à 40 % de caoutchouc lors de leur production et un gain de 69 % d'émissions de carbone par rapport aux roues classiques. Elles sont ainsi 100 % recyclées (fabriquées à partir de pneus) et recyclables.

Requalification des espaces publics de la ZAE Besançon / Thise / Chalezeule

Ce projet de réaménagement prend en compte la reprise de la chaussée, la création d'une voie verte partagée piétons/cycles et des aménagements paysagers accompagnant la végétalisation des espaces.

Le marché composé de 2 lots (VRD et Espaces Verts) comporte une clause d'insertion qui impose une réservation d'un volume d'heures à des demandeurs d'emploi (994 heures au total). Les aménagements paysagers du projet sont conçus dans le but de favoriser la biodiversité, notamment à travers le choix des essences à planter. La palette végétale choisie est rustique et adaptée aux conditions actuelles (restrictions d'eau récurrentes en période estivale).

Au vu des enjeux écologiques sur la zone, le titulaire fournit un Schéma Organisationnel du Plan de Respect de l'Environnement qui intègre la problématique de la gestion des déchets de chantier, qui prend en compte le risque associé aux Espèces végétales Exotiques Envahissantes (type renouée du Japon) et présente les pratiques envisagées sur le chantier pour limiter les risques d'impacts environnementaux.

Le titulaire a également été jugé à travers un critère environnemental prenant en compte :

- les mesures prises pour limiter les nuisances de chantier dans l'environnement immédiat (bruit, poussières, odeurs, etc) et notamment dans l'emprise de la zone humide,
- les mesures prises pour le traitement de la renouée du Japon et pour maîtriser sa non dissémination dans l'environnement,
- les mesures prises pour effectuer le tri des déchets de chantier, leur suivi, et identification des sites de valorisation.



environnement@grandbesancon.fr